

le petit

Saint-Cannat

Janvier 2016 - REVUE MUNICIPALE D'INFORMATIONS

**7 JANVIER / 13 NOVEMBRE 2015
POUR NE PAS OUBLIER...**

P4

*À propos de la
métropole*

P27

*Nouvelle direction
à l'école de musique*



3 > Édito**4-6 > Événements**

- 2016, année de naissance de la Métropole Aix-Marseille-Provence ?
- 2016 une année aux couleurs du monde à Saint-Cannat
- Entre fiction et réalité

7-14 > Informations municipales

- Communication et vigilance
- La communication en cas d'urgence
- Projet de Déviation de la RD7n
- Un nouveau portique balançoire installé au jardin public
- Services scolaires, périscolaires, école de musique et transport scolaire
- Rappel du Service Accueil
- Dépôt du carnet de prélèvement de la Société de chasse
- Conseil municipal du 15 juillet 2015
- Conseil municipal du 29 septembre 2015
- Conseil municipal du 27 octobre 2015
- Conseil municipal du 9 décembre 2015

15-16 > Vie économique

- L'heure de la retraite
- Rosés et blancs bio au Domaine de La Montaurone
- Le Minna rouge mis à l'honneur par les sommeliers
- Au Cellier du Bailli de Suffren et aux Vignerons du Roy René, un cru 2015 prometteur
- Activités économiques
- Du renfort au Centre sportif Méneroux

17-19 > Solidarité

- Des chocolats pour les seniors
- La Semaine Bleue, une première à Saint-Cannat
- 10 000 euros ! Pari réussi du Téléthon 2015 à Saint-Cannat !
- Don de moelle osseuse, au nom de Florent
- Le don de sang en milieu urbain
- Inondations de la côte d'azur, le Pays d'Aix solidaire

20-21 > Urbanisme & environnement

- Plateforme de réception des déchets végétaux
- Profitez de l'hiver pour débroussailler vos déchets verts
- En cas de neige... Soyez vigilant !
- Les nuisibles du palmier
- Les vœux de l'AMAP

22-24 > Enfance

- L'organisation des activités NAP, pour l'année scolaire 2015-2016
- Petit café musical à la micro crèche
- Stages art du cirque, danse et théâtre avec le Fil d'Ariane
- Prochain spectacle Jeune Public, En direct de l'Olympe
- École et parents vous souhaite une très belle année 2016

25 > Jeunesse

- Le recensement à 16 ans : une démarche civique obligatoire
- Séjour Ski, pour les vacances d'hiver
- F.A.J : Fonds d'Aide aux Jeunes

26-29 > Culture

- Le mot de l'équipe culture
- Sophie Vallauri, une directrice bien inspirée
- Stages de chant choral
- La 7^{ème} édition du Festival La Première Fois
- École de musique municipale Barbizet, entretien avec Sophie Vallauri,
- Première programmation de l'école de musique
- Bibliothèque Edmonde Charles-Roux

30-31 > Culture et tradition

- Témoignages de l'Histoire de Saint-Cannat
- La Paroisse
- Le Syndicat d'initiative en actions

32 > Souvenirs en images**33-37 > Sport & Bien être**

- 26^{ème} édition de la Course du Bailli
- Tennis de table, la plus ancienne section du Foyer Rural
- CrocoAventures, un sommeil bien mérité
- Dernières actualités du Yoseikan Budo
- Entretien avec Bryan Fakame, Shodan au Yoseikan
- Cross Training Academy, un Club pas comme les autres
- Deux nouveaux créneaux au Temps d'Être
- La GV de Saint-Cannat communique

38 > État civil

- Hommages particuliers

39 > Point de vue**ÉDITO****PAR JACKY GÉRARD****Maire de Saint-Cannat**

Conseiller départemental des Bouches-du-Rhône

Vice-président de la Communauté du Pays d'Aix

Chères Saint-Cannadènes, chers Saint-Cannadens,

En ce début d'année 2016, j'adresse à chacune et à chacun d'entre vous mes meilleurs vœux de santé, bonheur et réussite professionnelle.

J'y ajouterai des vœux de paix pour la France et dans le monde.

L'année 2015 restera marquée par les tragiques événements de janvier et de novembre. Nous avons une pensée émue pour les victimes et pour leurs familles, et en particulier pour deux d'entre elles, les familles Brusson et Lumbroso, directement touchées par la perte d'un proche parent, Mathieu Hoche, au Bataclan.

Il faut souhaiter que notre pays retrouve sa sérénité et chacun d'entre nous doit s'y employer en faisant preuve d'humanisme, de tolérance et de solidarité.

Parallèlement, la sécurité des Français doit être renforcée et sur ce point il me semble que de bonnes mesures ont été initiées.

Sur un plan plus local, nos inquiétudes sur la mise en œuvre de la Métropole Marseillaise ne font que se confirmer. La tentative de "passage en force" des pouvoirs publics, sans tenir compte de la position et des propositions des maires et des élus de nos communes, est inacceptable.

Au-delà de l'image donnée, la situation de blocage qui en découle est pénalisante pour le fonctionnement de nos collectivités locales et elle risque surtout d'être fortement préjudiciable pour le secteur économique qui n'est déjà pas en excellente santé.

Nous espérons un ressaisissement rapide de tous les acteurs concernés et une solution logique et raisonnable dans un avenir proche.

Au niveau de la Commune, les dossiers en cours avancent malgré les contraintes que nous rencontrons. Les difficultés budgétaires touchent toutes les Communes et nous devons nous adapter à ce contexte nouveau. La rigueur et la prudence dans le lancement d'investissements lourds et coûteux sont plus que jamais de mise. D'autant que nous entendons maintenir une fiscalité modérée et des tarifs de services publics bas.

Les mécanismes de la gestion d'une commune sont beaucoup plus complexes que ceux d'autres organismes et nous sommes dépendants de nos partenaires financiers.

Nous aurons d'ailleurs l'occasion dans un prochain numéro d'approfondir et d'expliquer notre vision de la gestion municipale qui ne se résume pas à quelques chiffres, car au-delà des aspects financiers, il s'agit de la notion de services publics et de l'amélioration de notre qualité de vie.

Bonne et heureuse année 2016 !

Directeur de la publication : le Maire Jacky GÉRARD - Responsable de la publication, l'Adjointe à la communication : Dominique Camhi et son équipe : Joël Levi-Valensi, Sophie Meiffren, Maria Iglésias, Danièle Barbier, Jacqueline Mantet, Gilles Cany - Rédaction : Dominique Camhi
Photo de couverture : Minute de silence du 16 novembre / D. Camhi - Conception et réalisation : ADN Communication.

Lotos à Saint-Cannat

Foot	23 janvier	Salle 4 septembre
Pompiers	30 janvier	Salle 4 septembre
A.I.L.	31 janvier	Salle 4 septembre
3 ^{ème} Âge	5 mars	Salle Revol

2016, ANNÉE DE NAISSANCE DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE ?

La métropole Aix-Marseille-Provence était censée, selon la loi, devenir une réalité le 1^{er} janvier 2016. Mais ce n'est pas le cas.

Saisi directement par les maires opposés au projet, le Conseil d'État a en effet suspendu deux arrêtés fixant la répartition des sièges au sein de la métropole Aix-Marseille-Provence, empêchant l'entrée en fonction de la plus vaste intercommunalité de France, à la gestation laborieuse, jusqu'à une décision du Conseil constitutionnel.



MISE EN PLACE LABORIEUSE

La loi du 7 août 2015 précise la mise en place de la métropole

Les communes ont désigné leurs délégués au Conseil de la métropole avant le 7 octobre 2015, après quoi n'importe quel président d'une des six intercommunalités fusionnées pouvait convoquer le conseil afin d'élire le président, avant même que la métropole soit officiellement en place le 1^{er} janvier 2016.

De fait, l'élection du président de la métropole, Jean-Claude Gaudin, a eu lieu le 9 novembre 2015 lors d'un Conseil de la métropole convoqué par la présidente du Pays d'Aubagne, malgré la contestation judiciaire de quatre communes.

La loi du 7 août 2015 prévoit des dispositions transitoires jusqu'en 2020 :

- les conseillers communautaires des six intercommunalités fusionnées resteront membres de droit des conseils de territoire, même s'ils ne sont pas membres du Conseil métropolitain ;
- les directeurs généraux adjoints des services des six intercommunalités fusionnées conserveront de droit leur poste auprès du président du Conseil de la métropole ;
- les compétences sont transférées à la métropole de manière progressive de 2016 à 2020.

La loi du 7 août 2015 se heurte à des objections

Suite à la demande d'élus locaux opposés à cette métropole, de suspendre les deux arrêtés du préfet fixant, pour le premier, le nombre et la répartition des sièges du conseil

de la future métropole et, pour le second, la composition du conseil qui devait en principe siéger à compter du 1^{er} janvier 2016, le Conseil d'État décide le 18 décembre 2015 de suspendre la métropole et s'en remet au Conseil constitutionnel.

Par ailleurs, le 7 janvier, le tribunal administratif de Marseille a fait annuler l'élection du président qui fait appel de la décision dès lors suspendue jusqu'à l'arrêt du Conseil d'État.

La question posée au Conseil constitutionnel porte sur la constitutionnalité de dispositions sur la loi «métropole» du 27 janvier 2014.

Les juges constitutionnels doivent donc se pencher sur un système d'attribution de sièges supplémentaires à certaines communes, qui fait craindre à des maires la prééminence de Marseille dans la métropole, et pourrait poser problème au regard du principe d'égalité devant le suffrage.

Ainsi, saisi fin novembre, le Conseil constitutionnel doit rendre sa décision dans les trois mois. Il lui appartient donc de lever l'incertitude juridique sur la métropole.

Une inquiétude majeure : les finances et la fiscalité. Aucun élément concernant le Pacte financier n'a été, jusqu'à ce jour et malgré de nombreuses demandes, dévoilé aux Maires. Ni par le Préfet ni par le nouveau Président.

LA MÉTROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Voulue par le gouvernement, cette métropole s'est construite laborieusement.

C'est une future métropole regroupant le territoire métropolitain autour de Marseille et d'Aix-en-Provence dans les Bouches-du-Rhône. Elle sera créée par la fusion des différentes intercommunalités du territoire et la redéfinition des compétences de la nouvelle structure.

La métropole d'Aix-Marseille-Provence regroupera 93 communes - dont les rivales Aix-en-Provence et Marseille - sur 3.173 km² (loin devant le Grand Paris et le Grand Lyon) et comptera 1,83 million d'habitants, soit 93 % de la population des Bouches-du-Rhône et 37 % de la population de l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Elle doit permettre à ce territoire de rattraper un certain nombre de retards, pointés récemment encore par l'Insee : transports inefficaces et congestionnés, emploi et attractivité en berne, ou encore faible mixité sociale.



Et en attendant ?

«En attendant la décision du Conseil constitutionnel et les suites qu'il conviendra de lui donner, le futur Conseil de la métropole d'Aix-Marseille-Provence ne peut donc pas siéger et les groupements de communes qui existent aujourd'hui peuvent continuer à fonctionner», a précisé la plus haute juridiction administrative dans un communiqué.

Dans sa décision, le Conseil d'État souligne d'ailleurs qu'il faut éviter que le Conseil de la métropole ne siège avant la décision constitutionnelle pour que la légalité de «ses premières décisions» - comme l'élection des vice-présidents, le vote du règlement intérieur, et autres règles de fonctionnement - ne puisse être «affectée».

En revanche, la prorogation si nécessaire en 2016 des intercommunalités existantes, qui devaient disparaître au 1^{er} janvier, permettra d'éviter «une rupture de continuité dans l'exécution des services publics auxquels ceux-ci pourvoient», relèvent les sages.

Info + :
Un site à consulter
mouvement-metropole.fr

UNE MÉTROPOLE... Pour quoi faire ?

La métropole est un nouvel outil de gouvernance des grandes aires urbaines de plus de 500 000 habitants.

Cette nouvelle catégorie de groupement de communes vise à donner aux grandes agglomérations qui le souhaitent un statut mieux adapté et plus intégré.

La métropole bénéficie de transferts de compétences de la part des départements et des régions (développement économique, transports, éducations...) et l'État peut leur confier des grands équipements et infrastructures.

Dotée de compétences plus importantes et intégrées que les actuelles communautés urbaines, la métropole

facilite le développement économique, social et culturel de l'aire urbaine et améliore sa compétitivité et son attractivité.

Sur le plan financier, la métropole peut disposer de transferts de fiscalité locale ou de dotations de l'État mais sous réserve que toutes les communes membres soient d'accord.

Pour les créer, il convient de constituer un ensemble de plus de 300 000 habitants et comprenant au moins un EPCI de plus de 150 000 habitants.

St Cannat Communication
Sources-maire-info.com

2016, une année aux couleurs du monde à Saint-Cannat

Faisant écho aux récents événements qui ont bouleversé des vies et nos valeurs républicaines, la culture en 2016 s'inscrit à Saint-Cannat dans une logique de partage, au sens humain et social du terme.

Le Printemps des poètes, Féminin Plurielle, la Belle Récré, Festiv'actes en scène et l'Atelier du Possible portent, chacun à sa manière, un regard tourné vers le monde, offrant des spectacles où cet individu de culture différente, d'origine autre, devient plus accessible.

On imagine comment le thème du Printemps des poètes, le Grand XX^e d'Apollinaire à Bonnefoy - cent ans de poésie, peut permettre de plonger dans l'univers éclectique des poètes au travers une parole multiforme. Notre parole, à Saint-Cannat, se nourrira de poèmes sur le thème **Terre des peuples** !

On est sensible à celui de Féminin Plurielle - **Cultures en partage** - qui s'intéresse aux femmes d'origines et de cultures diverses. Des femmes que nous allons rencontrer pour découvrir ou re-découvrir grâce à elles l'envie de partager des us et coutumes, des saveurs.

On sera attentif à la Belle Récré à des spectacles où on parle de

soi, **de comment sont les autres** (Comme je suis), des **Contes nomades** aussi qui diront la vie et les rêves des mongols, amérindiens, touareg, gitans...

Plus loin dans le temps, début octobre, le thème de Festiv'actes en scène - **Tissages et métissages** - nous donnera, à n'en pas douter, l'occasion d'une multitude de rencontres insolites et enrichissantes.

Et en novembre, on découvrira **Roms, Paroles vivantes**, dernière création de l'Atelier du Possible, un spectacle du réel qui parle de ces hommes et de ces femmes qui survivent à côté de nous.

Nous serions ravis que des Saint-Cannadens nous rejoignent dans cette démarche multiculturelle !

Responsable associatif ou pas, appelez-nous... Nous partagerons nos idées et nos actions !

L'équipe Culture Saint-Cannat.
06 64 55 73 79

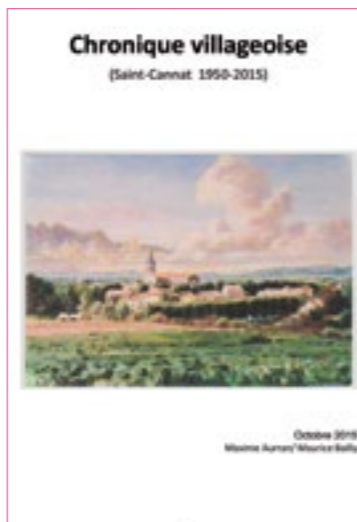
Printemps des poètes > 12 mars
Féminin Plurielle > 19 et 20 mars
/ Exposition du 18 au 26 mars
La belle récré > du 17 au 19 juin
Festiv'actes > du 31 septembre au 2 octobre
Roms, Paroles vivantes > 5 novembre
> Plus d'infos sur www.saint-cannat.fr



CHRONIQUE VILLAGEOISE Entre fiction et réalité

«Pour peu que l'on réside à Saint-Cannat depuis quelques années, on mesure les changements qui s'y produisent au fil du temps. Avec monsieur Maxime Aurran, il nous est apparu intéressant, au travers d'une fiction, de comparer le village de Saint-Cannat d'aujourd'hui avec ce qu'il était hier. Nous avons opté pour la rencontre de deux condisciples de l'école communale qui se sont quittés en 1950 et qui se retrouvent en 2015. Maxime a dû faire appel à ses souvenirs, qui revenaient plus clairs au fur et à mesure qu'ils émergeaient de sa conscience. Il y a un an que nous en avons commencé la rédaction. Sans cesse remise sur l'ouvrage pour un détail, une précision oubliée. Jusqu'à la rédaction définitive telle qu'elle vous est présentée, avec photos.

Deux Saint-Cannadens, Maxime Aurran et Maurice Bailly, ont écrit un livre à quatre mains sur l'évolution de Saint-Cannat entre 1950 et 2015.



Cette fresque participe à la construction de l'histoire du village. Elle n'en est qu'un témoignage, très partiel certes, mais néanmoins intéressant parce qu'il donne deux images contrastées de ce qu'il était hier et de ce qu'il est devenu aujourd'hui. Ce qui peut être digne d'attention pour les anciens, aussi bien que pour les nouveaux venus au village.»

Un exemplaire imprimé est disponible à la bibliothèque.

Des exemplaires, avec photos, vous sont proposés au Syndicat d'initiatives au prix de 15 euros l'unité. Le produit de cette vente sera versé, intégralement, par chèque - rédigé à l'ordre de «Institut Paoli-Calmette Marseille».

Maurice Bailly

Communication et vigilance

À la suite des attentats du 13 novembre 2015, le Premier Ministre a souhaité mobiliser la société française pour qu'elle soit mieux préparée à se protéger face à la menace terroriste. Il a donc décidé de lancer une action d'information forte qui a pour objectif de sensibiliser le citoyen au risque auquel il pourrait être confronté et de lui inculquer des réflexes destinés à le protéger et à sauver des vies.

Cette campagne de sensibilisation est basée sur l'affiche "Réagir en cas d'attaque terroriste" largement diffusée sur le territoire.

Elle est le point de départ d'une campagne plus large destinée à inculquer une culture de vigilance.

La lutte contre la menace terroriste repose en effet sur la vigilance de tous.

Le cabinet du Préfet de police des Bouches-du-Rhône

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE
AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER (si c'est impossible) → **2/ SE CACHER**

3/ ALERTER ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE

VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous êtes dans un lieu, restez les portes de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, utilisez les comptes @Place_Beaucouze et @gouvernement

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour en savoir plus : www.gouvernement.fr/reaagir-attaque-terroriste

VIGIPIRATE



>> **À propos de l'état d'urgence**

Qu'est-ce que l'état d'urgence ?

Il est issu de la loi n°55-385 du 03 avril 1955 historiquement votée pour faire face aux événements liés à la guerre d'Algérie.

La loi est toujours en vigueur et actuellement appliquée sur tout le territoire depuis les attentats du 13 novembre 2015 en Île de France.

L'état d'urgence est une situation spéciale qui restreint les libertés. Il confère aux autorités civiles des pouvoirs de police exceptionnels portant sur la réglementation de la circulation et du séjour des personnes, sur la fermeture des lieux ouverts au public et sur la réquisition des armes.

Déclinaison de l'état d'urgence sur Saint-Cannat
La Municipalité est mobilisée suite aux consignes de la Préfecture

Notre priorité va à la sécurisation des écoles : la protection de nos enfants est notre priorité, les transports scolaires sont maintenus pour les sorties habituelles mais annulés pour les sorties exceptionnelles.

Les manifestations culturelles et sportives sont maintenues. Nous avons obligation de les déclarer en préfecture.

Mesdames et Messieurs les Présidents des associations, n'oubliez pas de déclarer vos manifestations auprès des services de la Police Municipale.

Nous comptons sur l'aide de tous en ces moments douloureux et difficiles.

La Police Municipale de Saint-Cannat.

LA COMMUNICATION EN CAS D'URGENCE

Qu'il s'agisse de menaces de vent, de pluie, d'inondation ou tout autre information à relayer pour une meilleure prévention, deux moyens sont à votre disposition sur la Commune de Saint-Cannat pour être alerté en cas d'urgence.

> **Le système d'appels automatisés**

Si la loi permet de récupérer des données téléphoniques auprès des opérateurs de téléphonies, il est préférable pour une commune d'avoir des coordonnées plus précises de ses administrés. Ainsi, la commune de Saint-Cannat est équipée d'un système d'appels automatisés afin de joindre rapidement un grand nombre

de personnes pour leur transmettre une information d'urgence.

Cependant, cet outil d'information ne peut être efficace que si la Municipalité dispose d'une base de données téléphoniques à jour.

Nous vous remercions donc, si vous souhaitez être appelé(e) en cas d'urgence, de nous retourner la fiche d'adhésion

disponible en Mairie et sur www.saint-cannat.fr / Rubrique Actualités Vie municipale.



> **La notification Push de l'appli Smartphone de la Ville de Saint-Cannat**

Aujourd'hui votre mobile et vos tablettes vous suivent partout et vous permettent d'accéder à l'information où que vous soyez.

Saint-Cannat a choisi de suivre les pratiques actuelles et de vous offrir un accès à l'information encore plus direct, mais aussi de vous informer par notifications Push d'une actualité importante, voire urgente.

Cette application mobile de Saint-Cannat sur iPhone et sur Android est téléchargeable via ce lien :

<http://goo.gl/EjyBsg> (ce lien détecte automatiquement s'il s'agit d'un téléphone Apple ou Android) ou en flashant le QRCode.

> **Un exemple d'info relayée par message téléphonique**
La coupure d'eau potable du 18 novembre

Une coupure d'eau potable était programmée le 18 novembre à Saint-Cannat sur un tronçon de réseau bien ciblé. Tous les usagers concernés ont été avertis par message téléphonique. Cependant la défaillance d'une vanne a nécessité une coupure dans un périmètre beaucoup plus important que prévu.

Cette opération a inévitablement amené de l'air dans tout le réseau et la remise en eau a été plus longue que prévue.

Nous sommes désolés des désagréments que chacun d'entre vous a pu subir. D'autant que les coupures sont relativement rares sur notre Commune.

Nous avons expressément demandé à la SEERC Eaux de Provence, notre gestionnaire, d'améliorer sa communication, même en cas d'imprévus notamment auprès des professionnels impactés : Bars, Restaurants, Maison de Retraite, Cantines Scolaires, Salons de Coiffure,...

Projet de Déviation de la RD7n

ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 12 novembre 2015, le Préfet des Bouches-du-Rhône et de la Région PACA a prescrit l'ouverture de l'enquête publique prévue aux articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement.

Celle-ci porte uniquement sur l'adéquation du projet de déviation avec la Loi sur l'eau.

Les pièces du dossier sont tenues à la disposition du public en la Mairie de Saint-Cannat jusqu'au 12 février 2016 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance et noter ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Permanences

Le Commissaire enquêteur recevra le public lors de ses permanences qui se tiendront en salle des mariages (1^{er} étage de l'Hôtel de Ville) aux jours et heures suivants :

- Lundi 11 janvier de 9h à 12h
- Mercredi 20 janvier de 14h à 17h
- Jeudi 28 janvier de 14h à 17h
- Vendredi 5 février de 9h à 12h
- Vendredi 12 février de 14h à 17h

Le commissaire enquêteur à l'écoute

Les observations, propositions et contre-propositions et toute correspondance relatives à l'enquête pourront être également adressées par courrier à l'attention du commissaire enquêteur sous le timbre :

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Hôtel de Ville
14 Place de la République
13 760 Saint-Cannat

Consultation du dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête publique sera tenu à la disposition du public au Service Urbanisme à ses jours et heures d'ouverture habituels, rappelés ci-dessous :

Lundi, mercredi et vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
Jeudi après-midi uniquement de 13h30 à 17h

..... Service Urbanisme
Mairie de Saint-Cannat

N.B. : La prochaine étape, sans doute la plus importante pour les administrés concernés directement par le tracé, sera l'enquête pacellaire qui devrait avoir lieu vers la fin de l'année 2016.

Un nouveau portique balançoire

INSTALLÉ AU JARDIN PUBLIC

Afin de moderniser les aires de jeux, la Commune de Saint-Cannat vient de mettre en place un nouveau portique balançoire au jardin public Joseph Richaud.

La Commune envisage le renouvellement de ses aires de jeux, un dossier de subvention a été déposé au conseil départemental au titre du dispositif de proximité 2015. Cette demande de financement concerne le renouvellement des jeux et la réfection des sols souples au jardin Joseph Richaud et au jardin de Saint-Estève.

> Merci de respecter ces installations réservées aux plus petits qui les apprécient énormément.



Services scolaires, périscolaires, école de musique et transport scolaire

NOUVEAUX LOCAUX

Les services scolaires, périscolaires, transport scolaire et la gestion de l'école de musique sont désormais installés 9 bis Place Gambetta, dans les locaux qui abritaient la Police Municipale et qui leur sont entièrement dédiés.

L'accueil des administrés est ainsi amélioré, avec une accessibilité facilitée (famille avec poussette, personnes âgées s'inscrivant aux repas du restaurant scolaire...)

Les fonctionnaires municipaux affectés à ces services bénéficient ainsi de bureaux plus vastes, bien adaptés au travail individuel ou au travail en équipe.

Cela a libéré, au sein de la Mairie, un bureau plus spacieux pour l'État-Civil et plus adapté à la confidentialité.

L'ex bureau de l'État-Civil devient un bureau de réception pour les élus.

Nous espérons que cette nouvelle organisation permettra un meilleur accueil pour les administrés.

Jacqueline Crouan,
Adjointe déléguée au personnel

Avis aux Responsables des associations



Rappel du Service Accueil

- Ne prenez pas vos billets d'avion sur internet sans avoir vérifié la validité de votre passeport ou de votre carte d'identité ! Les demandes ne seront pas traitées en urgence.

- Les jeunes enfants qui prennent l'avion pour la première fois doivent être munis d'un titre d'identité : le livret de famille ne suffit pas.

- > Vous avez besoin de télécharger le dossier de demande de subvention municipale...
- > Vous désirez réserver des locaux à Saint-Cannat...
- > Vous souhaitez plus d'infos sur des sujets propres à votre association...
- > Vous voulez faire paraître une information dans les éditions municipales et le site internet de la Ville...
- > Vous voulez contacter les élus en charge de ces demandes...

Consultez la Rubrique Associations (dans Vie Municipale) sur www.saint-cannat.fr !

Dépôt du carnet de prélèvement de la Société de chasse

Je rappelle à tous les sociétaires que le carnet de prélèvement 2015/2016 est à rendre après la fermeture générale, soit mi-janvier.

Ce carnet est un élément indispensable pour une gestion moderne et efficace du gibier de repeuplement pour la prochaine saison.

Je vous remercie d'avance de votre implication par le retour de votre carnet.

Vous pouvez le déposer dans la boîte à lettre de la Société de chasse à la Mairie, le remettre à un des administrateurs ou l'envoyer par courrier.

Merci de passer l'information aux sociétaires étrangers à la commune que vous connaissez.

Le Président,
Alexis Allione
alexis-allione@club-internet.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2015

1°) AFFECTATION DU RÉSULTAT 2014 ET DM N°1 SUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** :
- de voter le budget supplémentaire 2015 ;
- de rapporter la délibération n°2015-028 et de modifier l'affectation du résultat excédentaire en fonctionnement du compte administratif 2014 du budget principal de la Commune (affectation de 170.000 € à l'article 1.068 en recettes de d'investissement ; affectation de 85.248,53 € à l'article R002 en recettes de fonctionnement) ;
- de maintenir le report en investissement prévu à la délibération n°2015-028 de 524.664,71€ au compte D001 en investissement.

2°) DM N°1 SUR LE BUDGET DE L'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de valider la DM n°1 sur le budget de l'eau potable, pour un montant de 48 € pris sur l'opération "Renouvellement et création de réseaux", vers l'opération "Télérelève compteurs municipaux".

3°) COMMISSION LOCALE DES TRANSFERTS DE CHARGE EN DATE DU 16 JUIN 2015

Les communautés d'agglomération à fiscalité professionnelle unique versent chaque année, à chaque commune membre, une attribution de compensation destinée à compenser la différence entre les recettes transférées et les coûts des compétences prises en charge par la communauté ou par la commune membre. La CLET de la Communauté du Pays d'Aix en date du 16 juin 2015 a validé les calculs relatifs à cinq transferts de charges suivants : Communes de Gardanne et de Gréasque, Médiathèque de Pertuis, Salle et Patio du Bois de l'Aune à Aix, Stade Maurice Davis à Aix, Piscine de Cabriès.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de valider les cinq dossiers d'évaluation de transfert de charges présentés ci-dessus.

4°) TAXE SUR L'ÉLECTRICITÉ

Les communes perçoivent la Taxe communale sur les consommations finales d'électricité. À partir de 2016, les communes n'auront plus à voter chaque année le taux de la TCCFE sur leur territoire car leur progression fera l'objet d'une indexation automatique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de voter le taux de la TCCFE communale à 8,50% à compter du 1^{er} janvier 2016.

5°) DEMANDE DE SUBVENTION À LA CPA AU TITRE DE LA CULTURE (ACHATS DE LIVRES)

La Communauté du Pays d'Aix subventionne le renouvellement de fonds des bibliothèques à travers le dispositif Fonds de concours incitatif pour l'aide à la construction, l'extension, l'équipement et la réno-

vation des équipements culturels.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de solliciter une subvention de 10.000 € à la Communauté du Pays d'Aix représentant 50% de l'achat de 20.000€ HT de livres et de documents.

6°) ATTRIBUTION DE SUBVENTION À UNE ASSOCIATION

Lors de la préparation du tableau des subventions aux associations, l'association "En forme" a été confondue avec l'association "En forme de cirque" qui n'est plus active sur la Commune, et sa subvention n'avait pas été proposée au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** d'attribuer une subvention de 800 € à l'association "En forme".

7°) CONVENTION AVEC LE CPIE POUR UNE MISSION D'ÉCONOMIE DE FLUX

Le Centre d'initiative permanent pour l'environnement (CPIE) du Pays d'Aix assiste la Commune depuis 5 années pour l'optimisation des consommations de flux. Il apporte aussi une expertise dans le cadre de nos marchés publics ayant une composante énergétique ou de gestion de flux divers. La convention prévoit le paiement par la commune d'un montant de 1,50 € par habitant et par an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de prolonger la convention avec le CPIE pour l'année 2015-2016.

8°) RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX

Le Conseil Municipal constate la communication des rapports d'activités de la Communauté du Pays d'Aix 2014.

9°) MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN À FAMILLE ET PROVENCE EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

La commune est propriétaire d'un terrain situé chemin de la Maisonnette, cadastrée CD98, se composant d'un terrain de football en stabilisé sur la partie basse et d'une partie haute d'environ 937 m².

Il est proposé de céder par un bail emphytéotique administratif (BEA), d'une durée de 55 années, une partie de ce terrain à la SA d'HLM Famille et Provence pour y réaliser 8 logements sociaux. À l'issue le terrain retournera dans le patrimoine communal, ainsi que les constructions édifiées. Le montant du loyer capitalisé a été défini à 50.000 € en un versement unique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de valider le principe d'un bail emphytéotique administratif à passer avec la SA d'HLM Famille et Provence.

10°) RAPPORTS ANNUELS SUR L'EXPLOITATION PAR AFFERMAGE (DSP) DU SERVICE DE L'EAU POTABLE ET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les rapports annuels sur l'exploitation 2014 des services délégués de l'eau po-

table et de l'assainissement collectif ont été rédigés par un bureau d'études spécialisé, à partir de données fournies par l'exploitant dans ses Rapports d'activité.

Le Conseil Municipal, **prend acte** de la transmission des rapports du Maire sur les services de l'eau potable et de l'assainissement collectif 2014.

11°) PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL METTANT FIN À UN LITIGE

Afin de mettre fin à un litige en cours au sein de l'école de musique municipale, la Commune a décidé durant l'été 2013 de mettre fin au contrat à durée déterminée d'un professeur de piano. Afin d'éviter un contentieux long et à l'issue toujours incertaine, les parties ont convenu de trouver un accord transactionnel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de valider le projet de protocole d'accord avec le professeur.

12°) CONVENTION CULTURELLE "SAISON 13" AVEC LE DÉPARTEMENT

Depuis 1995, le Conseil départemental des Bouches du Rhône participe au financement du spectacle vivant via un dispositif dénommé "Saison 13". Pour les communes de 5.000 à 20.000 habitants, la participation du Conseil départemental est de 50%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de valider les projets de conventions tripartites entre la Commune, le Département et le Syndicat d'initiative, ainsi qu'avec le Comité officiel des fêtes.

13°) LOCATION D'UN BÂTIMENT MODULAIRE POUR LA GENDARMERIE NATIONALE

Afin de pouvoir maintenir la présence d'un bâtiment préfabriqué sur le site de la Gendarmerie Nationale de Lambesc qui jusque-là était loué, il a été proposé d'acheter le bungalow. Le maire de Lambesc demandera une subvention au Conseil départemental d'un montant de 80 % du coût d'acquisition. Le solde de 20 % sera réparti pour part égale entre la Mairie de Lambesc et la Mairie de Saint-Cannat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de verser un montant de 2 307.60 € à la Commune de Lambesc sur présentation d'un titre de recette.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2015

1°) DM N°1 SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Les travaux d'aménagement du chemin de la Maisonnette ont fait l'objet d'un avenant d'un montant de 25.000 € TTC. Il est donc nécessaire de procéder à un virement de crédit de l'opération 463 "VRD (2015)" vers l'opération 437 "VRD chemin de la Maisonnette et Ancienne Voie Royale", pour 25.000 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de valider la DM N°1 sur le budget principal présentée ci-dessus.

2°) ATTRIBUTION DE SUBVENTION À UNE ASSOCIATION

Comme chaque année, le Comité des fêtes, organisateur de la fête foraine, perçoit les droits de place auprès des forains, dans le cadre d'une régie de recettes municipale. Les droits de place sont reversés à l'association, comme recettes de fonctionnement, pour le même montant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** d'attribuer une subvention de 2.689 € au Comité officiel des fêtes de Saint-Cannat, correspondant au montant des droits de place perçus lors de la Fête Notre Dame 2015.

3°) PRISE EN CHARGE DU DÉBET D'UN PRÉCÉDENT TRÉSORIER MUNICIPAL

Notre précédente Trésorière du poste de Lambesc a fait l'objet d'un contrôle de la Chambre régionale des comptes sur sa gestion des finances des communes dont elle avait la responsabilité des paiements. La Chambre régionale des comptes considère qu'elle est débitrice de la Commune pour des sommes payées à tort sur des régimes indemnitaires au titre de l'année 2012, pour un montant total de 2.151,09 €.

Considérant qu'elle n'est pas à l'origine des calculs des indemnités sur lesquels elle est reconnue responsable financièrement et que la Commune n'a pas subi de préjudice, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de ne pas lui réclamer le montant de son débet.

4°) FDADL 2015

En date du 4 février 2015, la Commune délibérait sur des demandes de subventions exceptionnelles au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour la réalisation d'un terrain de tennis, l'acquisition de terrain en vue de la construction d'équipements sportifs dont un gymnase et l'acquisition d'un bâtiment d'activités à la Pile.

Cependant, la nouvelle majorité départementale issue des élections de mars 2015 n'a pas reconduit ce dispositif de subventions exceptionnelles et nous a demandé d'inscrire nos demandes dans le cadre du Fonds départemental d'aménagement et de développement local (FDADL) 2015.

Il est donc proposé aux conseillers municipaux de voter une demande de subventions au titre du FDADL 2015, intégrant les projets suivants :

1/ Réalisation de terrain(s) de tennis

Dépense prévisionnelle : 344.050 € HT / Subvention sollicitée : 137.620 € (40%)

2/ Acquisition foncière en vue de la construction d'un gymnase

Dépense prévisionnelle : 255.000 € HT / Subvention sollicitée : 102.000 € (40%).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide**, de voter les demandes de subventions présentées ci-dessus au titre du FDADL 2015 auprès du Conseil départemental 13, au taux de 40%, pour un montant total de subvention de 239.620 €

5°) MODIFICATION DES ABATTEMENTS SUR LES BASES D'IMPÔTS LOCAUX

La loi prévoit que les bases d'imposition à la taxe d'habitation bénéficient d'abattements obligatoires en fonction du nombre de personnes à charge dans le foyer fiscal, et d'abattement facultatif à la base pour la totalité des contribuables locaux. Ce sujet a fait récemment l'objet de discussion dans le cadre des réflexions sur l'harmonisation des futurs taux d'im-

position locale dans la Métropole Aix Marseille, et la plupart des communes des Bouches-du-Rhône sont en cours d'ajustement de leurs abattements fiscaux. Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, J.N. Cabrera et D. Leydet s'abstenant, S. Ellena, L. Straton, G. Cany, V. Olivari, P. Vidalou et M. Hel votant contre, **décide** de passer le taux d'abattement général à la base de 15 à 12% et de maintenir inchangés les abattements pour charges de famille.

6°) CONSEILLER MÉTROPOLITAIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **constate** que Monsieur Jacky GÉRARD, Maire de Saint-Cannat, est le conseiller métropolitain de la Commune de Saint-Cannat.

7°) TRANSFERT DE LA ZA DE ROUSSET

La Communauté du Pays d'Aix a lancé la procédure de déclaration d'intérêt communautaire sur la zone d'activités de Rousset. Les communes membres doivent donner leur approbation à la règle des deux-tiers, suite à quoi la Communauté pourra voter définitivement le transfert de compétence sur ce secteur. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de valider le projet de déclaration de l'intérêt communautaire pour la zone d'activité de Rousset, par la Communauté du Pays d'Aix.

8°) TRANSFERT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE LA CPA VERS LES COMMUNES

La Communauté du Pays d'Aix attribue des subventions à certaines associations œuvrant sur les communes membres. Considérant l'incertitude sur la pérennisation de ces subventions par la future Métropole Aix Marseille, la Communauté du Pays d'Aix a délibéré pour transférer les subventions aux communes, avec charges à elles, si elles le souhaitent, de reverser ces subventions aux associations. Le volume global de ces transferts, selon la délibération communautaire n° 02_1_16 de 2.158.375,90 €, et le montant concernant la commune de Saint-Cannat est de 39.800 €. À ces subventions basées sur l'année 2014, la Commune sollicite aussi le transfert de deux subventions attribuées en 2015 à la Boule joyeuse pour un montant de 1.500 € et au Tennis club de Saint-Cannat pour un montant de 1.500 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** d'approuver le principe du transfert de certaines subventions de la Communauté du Pays d'Aix aux communes membres, conformément à la délibération communautaire N°02_1_16, auxquels s'ajouteraient 3.000 € au titre des transferts des subventions 2015 à la Boule joyeuse et au Tennis Club de Saint-Cannat, soit un total sollicité de 42.800 €.

9°) RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES SERVICES COMMUNAUTAIRES DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET DE L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **prend acte** de la transmission du rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'assainissement non collectif, et du rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'élimination des déchets

10°) DEMANDE DE PROROGATION DE LA DATE DE REMISE DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ

La Commune a confié l'élaboration de son Agenda d'Accessibilité Programmé (ADAP) au bureau d'étude spécialisé Accesmétrie.

Cependant vu le caractère complexe de cette mission, associé aux études restant à réaliser comprenant notamment

- les mises à jour des diagnostics réalisés en 2012 de nos bâtiments de 3^{ème} et de 4^{ème} catégories,
- les analyses complémentaires de nos bâtiments de 5^{ème} catégorie,
- la concertation sur les orientations d'utilisations de tous nos établissements recevant du public (ERP) et l'élaboration d'une programmation des travaux de

mises en accessibilité, la Commune n'était pas en mesure de transmettre à la date du 27 septembre 2015 cet agenda au service de l'État.

En application des articles L111-7-6 et R111-19-42 à 44 du code de la construction et de l'habitation, la Commune souhaite demander un différé de dépôt de trois mois de l'agenda d'accessibilité programmée. Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, S. Ellena, P. Vidalou, G. Cany, M. Hel, L. Straton s'abstenant, **décide** de solliciter auprès des services de l'État un report de la date limite de remise de l'Agenda d'accessibilité programmé jusqu'au 31 décembre 2015.

11°) LOGEMENTS SOCIAUX, AUTORISATION DE DÉPOSER UN PERMIS

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, S. Meiffren s'abstenant, **décide** d'autoriser la société d'HLM Famille et Provence à déposer un permis de construire sur une partie de la parcelle communale cadastrée CD98 d'une superficie totale de 6.056 m², au chemin de la Maisonnette en vue de la réalisation de 8 logements sociaux, et d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence durable Monsieur l'Adjoint à l'Urbanisme, à signer tout document y afférant.

12°) MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Dans le cadre de la progression des carrières des agents, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** : la suppression d'un poste d'Adjoint administratif 2^{ème} classe et de deux postes d'Adjoint technique de 2^{ème} classe.

La création d'un poste d'Adjoint administratif 1^{ère} classe.

13°) MÉTROPOLÉ DU PAYS D'AIX

Considérant que la Métropole Aix Marseille, telle que prévue par la loi, est imposée à 6 intercommunalités des Bouches-du-Rhône, dont 5 la refusent farouchement, Considérant la grande insécurité financière que ce projet de métropole fait peser sur les communes concernées, Considérant qu'en date du 25 septembre 2015, le bureau communautaire de la Communauté du Pays d'Aix a voté à l'unanimité la création de la Métropole d'Aix et du Pays d'Aix.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** :

- De considérer la réaffirmation par tous les élus intercommunaux du Pays d'Aix de la reconnaissance des spécificités de leur territoire ;
- De considérer la volonté d'établir une coopération intercommunale avec les territoires volontaires, pour élaborer une stratégie territoriale et mettre en place une coordination des politiques publiques des EPCI, de leurs communes membres, du Département, de la Région et de l'État ;
- De donner votre accord conformément à l'article L5217-1 du code général des collectivités territoriales, pour que la Communauté du Pays d'Aix obtienne le statut de métropole ;
- D'approuver la transformation de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix-en-Provence en métropole au sens des articles L5217-1 du code général des collectivités territoriales ;
- D'approuver la demande de création de la métropole Aix Pays d'Aix sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2015

1°) REMPLACEMENT AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** d'élire le remplaçant de Jérôme Vargas dans les Commissions comme présentées ci-dessous :

Vice-président de la Commission Jeunesse et Sport : Joël Levi-Valensi

Membre des Commissions :

1. Matériel - Gestion et entretien des salles : Claude Martin
2. Animation et Vie associative : Monique Guillet
3. Jeunesse et Sport : Christophe Rodrigues

2°) GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA SA D'HLM FAMILLE ET PROVENCE

Le bailleur social Famille et Provence va acheter 3 logements sociaux dans l'opération "Le Parc de Saint Cannat" au chemin du Puy. La société sollicite les partenaires institutionnels pour obtenir une garantie d'emprunt d'un montant total de 326.122 €.

Famille et Provence sollicite une garantie de 45% auprès de la Commune, soit 146.754,90 €, et une garantie de 55% à la Communauté du Pays d'Aix.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de garantir l'emprunt de Famille et Provence auprès de la CDC pour un montant de 146.754,90 €, pour l'acquisition de 3 logements sociaux dans l'opération immobilière "Le Parc de Saint-Cannat".

3°) CONTRAT DE FINANCEMENT AVEC LA CPA

En date du 12 décembre 2013, la Commune délibérait pour solliciter un Contrat communautaire pluriannuel de développement (CCPD) auprès de la Communauté du Pays d'Aix. Afin de faciliter la mise en œuvre de ces contrats de subventions, la CPA a notamment décidé d'en faire évoluer la durée globale de 5 années à 7 années.

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, S. Ellena, P. Vidalou, V. Olivari, G. Cany, L. Straton, M. Hel votant contre, **décide** de valider l'avenant n°1 au Contrat communautaire pluriannuel de développement de Saint-Cannat pour un montant total d'investissements de 12.000.000 € HT et des Fonds de concours totaux de 6.000.000 €, soit 50% de fonds de concours intercommunaux.

4°) SUBVENTION À UNE ASSOCIATION

Afin de commémorer son 70^e anniversaire, l'association la Boule Joyeuse Moderne a organisé une manifestation le 24 octobre 2015.

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, M. Catelin et D. Barbier s'abstenant, **décide** d'attribuer une subvention de 1.000 € à la Boule joyeuse moderne.

5°) DM N°2 SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Dans le cadre des emprunts 2015, il est nécessaire de créditer un montant de 552,50 € à l'article D-6688-01 «Autres» pris sur l'article D-658 "Charges diverses de gestion courantes". D'autre part, des travaux de voirie ont été réalisés pour relier la mairie et le poste de police municipale, qui ont été imputés sur l'opération "Vidéo protection". Il est donc nécessaire de créditer 2.294,97 € sur l'opération n°377 "Vidéo protection" afin de payer la dernière facture (transfert du central de vidéo protection dans les nouveaux locaux), à partir de l'opération n°457 "Électrification".

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de valider cette décision modificative n°2 sur le budget principal présentée ci-dessus.

6°) CONVENTION PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) AVEC LA SOCIÉTÉ CONSTRUCTION DEPROVENCE

La SARL Constructions de Provence a déposé un permis de construire sur la parcelle BT n°82, sise chemin du Puy, pour la réalisation de 17 logements individuels. Dans le cadre de ce permis, une extension du réseau d'électricité, d'une longueur de 150 mètres, est nécessaire pour un montant de 17 845,40 € HT. La commune souhaite mettre en place un PUP avec l'opérateur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** d'approuver la convention de Projet Urbain Partenaire entre la Commune et la SARL Constructions de Provence, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

7°) ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN POUR ÉLARGISSEMENT D'UN CHEMIN

Dans le cadre de l'amélioration du chemin des Fumades, la commune souhaite acquérir une bande de terrain détachée de la parcelle BY n°133, d'une superficie de 26 m², appartenant à Mme Michelle Priou et M. Frédérique Lerda. Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, S. Ellena, L. Straton, P. Vidalou, V. Olivari votant contre, M. Hel, G. Cany s'abstenant, **décide** d'autoriser Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de la bande de terrain présentée ci-dessus, d'une surface de 26 m², pour un 1 euro symbolique.

8°) MOTION CONTRE LA BAISSÉ DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** d'approuver la motion de soutien à l'action de l'AMF (Association des Maires de France) pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État.

9°) CHARTE DÉONTOLOGIQUE DES ÉLUS LOCAUX

La loi n°2015-366 du 31 mars 2015, visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, prévoit que le Maire donne lecture de la charte de l'élu local et en remet une copie aux Conseillers Municipaux. Le Conseil Municipal constate la réalisation de cette formalité.

10°) COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

Dans le cadre des transferts de compétences entre la CPA et les communes membres, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de valider les quatre dossiers d'évaluation de transfert de charges présentés ci-après : Complexe sportif du Farigoulier à Pertuis ; Voirie de la zone industrielle de Rousset (évaluation définitive) ; Piscine de Cabriès (évaluation définitive) ; Transfert des subventions aux associations aux communes membres.

11°) CONVENTION AVEC LA CPA POUR LA POLITIQUE DE L'EMPLOI

En date du 22 septembre 2014, la commune délibérait pour autoriser Monsieur le Maire à signer pendant toute la durée de son mandat, une convention avec la Communauté du Pays d'Aix pour la politique communale d'aide à l'emploi. Le montant de l'aide mentionné était de 2.500 €, or nous avons obtenu une participation de 4.100 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence durable Madame la Première Adjointe, à signer la convention, pendant toute la durée du mandat, quel que soit le montant de la participation communautaire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2015

1°) ASSUJETTISSEMENT DES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF À LA TVA

L'administration fiscale a modifié la réglementation en matière d'assujettissement à la TVA des services affermés. Nos services municipaux de l'Eau et de l'Assainissement sont concernés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de demander l'assujettissement au régime fiscal de la TVA au 1er juin 2015 pour le budget annexe de l'eau potable et pour le service de l'assainissement collectif.

2°) VENTE D'UNE REMISE APPARTENANT À LA COMMUNE

Par sa délibération n° 2012-047, le Conseil Municipal validait la vente d'une remise appartenant à la commune, cadastrée n° CA273, d'une superficie de 28 m², située rue du Four à Saint Cannat, à Madame Alexandra Vidal-Dumas pour un montant de 22.000€, conformément à l'estimation des domaines.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de confirmer la vente de la remise cadastrée n° CA 273 et de modifier la délibération n°2012-047 en ce qui concerne le prix de la cession qui est désormais de 25.000 €.

3°) DM N°3 SUR LE BUDGET COMMUNAL

Suite à la réforme des grilles indiciaires des agents de catégorie C, le montant budgétisé au chapitre 012, frais de personnel, se révèle insuffisant. Il y a donc lieu d'accroître les crédits inscrits à ce chapitre de 15.000 €, pris sur les crédits inscrits au chapitre 65 "Autres charges de gestion courante". D'autre part, il y a lieu d'accroître de 589.50 € l'article 678 pour rembourser les impôts fonciers à un bailleur qui loue des locaux à la mairie (conformément à la convention passée entre les parties)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de valider la DM n°3 sur le budget communal présenté ci-dessus.

4°) ATTRIBUTION DE SUBVENTION À UNE ASSOCIATION

Le Sporting Club de Saint-Cannat a bénéficié en 2013 d'une subvention de 15.000 € et en 2014 d'une subvention de 16.300 €. Lors de l'attribution des subventions aux associations au titre de 2015, une première partie de la subvention pour le SCSC a été votée pour 10.000 €. L'association demande l'obtention d'une subvention complémentaire de 5.000 €.

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, J. Gérard ne prenant pas part au vote, **décide** d'attribuer au Sporting Club de Saint-Cannat une subvention complémentaire de 5.000 €.

5°) ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR UN SYSTÈME D'APPELS AUTOMATISÉ

La commune est équipée d'un dispositif d'appel automatisé qui peut être utilisé en cas de besoin d'appel d'un grand nombre d'administrés sur une période courte. Cet équipement s'est fait via un marché groupé avec la Communauté du Pays d'Aix, qu'il est nécessaire de relancer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de valider l'adhésion de la commune au groupement de commande mené par la Communauté du Pays d'Aix pour un système d'appels automatisés.

6°) VALIDATION DES DOSSIERS DE LA CLETC DU 10 NOVEMBRE 2015

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, V. Olivari, G. Cany, S. Ellena, M. Hel, L. Straton, P. Vidalou, S. Meiffren, D. Petit s'abstenant, **décide** de valider les évaluations de transfert de charges présentées ci-dessous, issues de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges en date du 10 novembre 2015 :

- Transfert des subventions aux associations aux Communes membres de la CPA
- Transfert du Stadium, Commune de Vitrolles
- Transfert de la piscine municipale, Commune de Cabriès
- Transfert du Grand Théâtre de Provence, Commune d'Aix-en-Provence
- Transfert du Centre Chorégraphique National, Commune d'Aix-en-Provence
- Transfert de la piscine du Val de l'Arc, Commune d'Aix-en-Provence
- Transfert du Musée Granet et de ses annexes, Commune d'Aix-en-Provence
- Transfert du Stade Maurice David, Commune d'Aix-en-Provence
- Transfert de la Salle et du Patio du Bois de l'Aune, commune d'Aix-en-Provence

7°) CESSION D'UN TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Dans le cadre de la construction de 8 logements sociaux sur un terrain sis au Chemin de la Maissonnette, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de modifier la délibération n°2015-069 en date du 15 juillet 2015, au sujet de la cession de ces terrains, de valider la vente en pleine cession de la partie haute de la parcelle cadastrée CD98, d'une superficie de 947,16 m², pour un montant de 49.000 € à la SA d'HLM Famille et Provence, pour la réalisation de 8 logements sociaux, et de valider la cession en Bail Emphytéotique Administratif (BEA) pour 18 ans d'une partie basse contigüe au terrain vendu, d'une superficie de 882,12 m² pour un loyer capitalisé de 1.000 €, versé en une seule fois.

(La moins value de cession par rapport à la valeur vénale du terrain sera déduite de la "taxe sur les logements sociaux manquants" appliquée par l'État)

8°) MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2015-091

Par délibération n°2015-091 du 27 octobre 2015, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition d'une bande de terrain représentant une superficie de 26 m², détachée de la parcelle alors cadastrée section BY n°112, à Mme Priou et à Monsieur Lerda. Or cette acquisition se fait auprès de la SARL la Grange, représentée par Mme Michelle Priou.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide**

d'acquérir la parcelle auprès de la SARL la Grange, représentée par Madame Michelle Priou et de dire que les autres points de la délibération n°2015-091 sont inchangés.

9°) ADOPTION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉ

Conformément à la réglementation, le Conseil Municipal, à la majorité des voix, L. Straton, V. Olivari, S. Meiffren, S. Ellena, P. Vidalou s'abstenant, **décide** de valider l'agenda d'accessibilité programmé, de la commune résumé ci-dessous (des solutions alternatives sont à l'étude pour réduire certains investissements),

- Année 1 : Espace Suffren, École maternelle, École les Santolines, pour un total de 93.520 € HT
- Année 2 : Église, crèche, salle Artaud, salle Yves Montand, salle des associations, pour un montant de 94.240 € HT
- Année 3 : Stade Albert Barre, Boulodrome Jules Péliissier, Club house de tennis, Vestiaire et Club house du football, pour un montant de 95.010 € HT
- Année 4 : Piscine municipale, école Barbizet, pour un montant de 171.770 € HT
- Année 5 : Bibliothèque, salle du 4 Septembre, cimetière pour un total de 195.760 €
- Année 6 : Mairie, pour un total de 197.430 € HT

10°) RÉMUNÉRATION DE LA DIRECTRICE DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

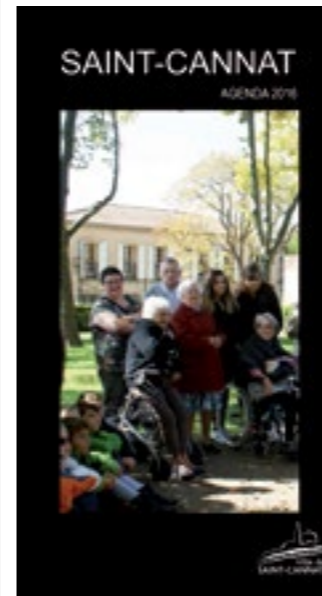
La nouvelle directrice de l'École Municipale de Musique est employée à titre principal dans une autre école de musique municipale. Son employeur principal ne peut réglementairement la libérer que trois heures par semaine.

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, M. Hel et G. Cany s'abstenant, S. Ellena, V. Olivari Et L. Straton votant contre, **décide** de voter une rémunération pour la Directrice de l'école de musique de 45 €/h brut, pour 3 heures de travail hebdomadaire, sous statut d'activité accessoire.

11°) MODIFICATION AU TABLEAU DES EMPLOIS

Dans le cadre des avancements de carrière des agents municipaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de valider les modifications présentées ci-dessous au tableau des emplois :

- Suppression de deux postes d'Adjoint administratif 2ème classe
- Création de deux postes d'Adjoint Administratif Principal 2ème classe
- Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 1ère classe
- Création d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal
- Création d'un poste de Brigadier
- Création d'un poste de Rédacteur Principal 1ère classe
- Création d'un poste d'Adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet 20 heures hebdomadaire.



Avec le concours des commerçants, artisans et entrepreneurs locaux, la Ville met à votre disposition l'agenda 2016 qui constitue un outil facilitant la recherche des activités de la Commune.

Vous avez dû le recevoir dans votre boîte aux lettres courant décembre ou janvier.

➤ Pour toute modification ou insertion dans l'Agenda ou le Site Internet de la Ville, merci d'envoyer votre message à communication@st-cannat.fr

L'heure de la retraite

Voilà ça y est, l'heure de la retraite a vraiment sonné pour Jacqueline et Georges.

Alors maintenant que nous avons transmis "Lou Poutagié" à notre fils ainé Nicolas, son ami Antony Alonzo et sa compagne Elodie, nous voudrions vous remercier.

Alors merci pour ce bout de chemin que nous avons fait ensemble dans le meilleur et dans le pire...

Merci aux 600 personnes environ qui sont venues à notre apéritif de départ et à tous ceux qui n'ont pu venir...

Merci pour vos envois de fleurs, vos missives, vos messages, vos cadeaux qui nous sont allés droit au cœur...

Merci à la petite fiancée de Georges, Yvonne Bartissol, notre doyenne qui a tenu à être présente (de gros bisous)...

Merci à monsieur le Maire pour sa présence et pour ses vœux...

Merci à toutes les "Demoiselles" de Saint-Cannat et des environs qui ont illuminé notre jardin d'Éden...

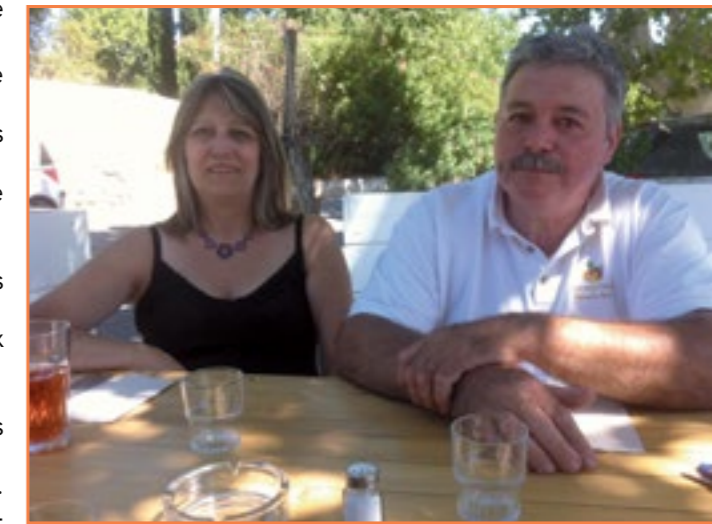
Merci aussi à tous les "Jeunes hommes" de plus en plus nombreux à venir au Poutagié...

Merci au facteur Damien pour sa lettre d'amour....

Merci pour toute la chaleur que vous nous avez apportée durant ces 28 années...

Merci encore pour ce bout de chemin que nous avons fait ensemble.

Jacqueline et
Georges Petruschi



ROSÉS ET BLANCS BIO au Domaine de La Montaurone

Le bio s'il n'est pas garanti qu'il est meilleur en goût, si les scientifiques se déchirent pour savoir s'il est, oui ou non, bon pour la santé, à la Montaurone nous avons fait le choix de dire qu'il est bon pour la planète !

En 2017, tout le domaine passera en agriculture biologique. Venez au caveau déguster les rosés et blancs bio !

Le rouge cuvée réservée et le rouge fut de chêne sont également à la vente et attendent votre visite.

Vous pourrez également, entre deux dégustations croquer quelques amandes de la propriété et terminer par la dégustation de l'huile d'olive de l'année.

Pour cela il vous suffit de vous rendre au caveau qui se situe Route d'Éguilles sur la propriété.

Vous serez accueillis du lundi au vendredi de 9h à midi et de 14h à 18h.

Vous pourrez aussi nous rendre visite le samedi toute la journée.

Nous vous attendons avec plaisir.

Domaine de La Montaurone
Route d'Éguilles
04 42 57 20 04

"L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, consommez avec modération."

Le Minna rouge

MIS À L'HONNEUR PAR LES SOMMELIERS

Le prix pampre 2015 a été décerné à Villa Minna Vineyard, catégorie vin rouge, lors de la 35ème édition des Rencontres Vinicoles de Paris.

Le Minna rouge 2007 a été élu coup de cœur du jury pour le meilleur rapport qualité prix/plaisir par un jury de professionnels du vin. Jury composé de Jean-Luc Jamrozik (Président de l'Association des Sommeliers de Paris), de Gérard Margeon (sommelier en chef du Groupe Alain Ducasse), de Charles Loembe (achat chez Potel et Chabot) et de Édouard Sindler (Caves Saint-Vincent).

Le Minna rouge est sorti premier de sa catégorie devant une cinquantaine d'autres cuvées de renoms. Ce millésime est encore disponible à la vente au domaine !

Minna & Jean-Paul Luc

Villa Minna Vineyard

Roque Pessade, CD 17

Accès au Sud de Saint-Cannat par la CD 17

reliant Eguilles à Pelissanne

contact@villaminnavineyard.fr

04 42 57 23 19

www.villaminnavineyard.fr

Au Cellier du Bailli de Suffren et aux Vignerons du Roy René, UN CRU 2015 PROMETTEUR



Cette année est marquée par un cru 2015 prometteur et une nouvelle cuvée parfaite pour les amateurs gourmets !

Arum, un magnifique vin blanc "moelleux naturellement doux". Il est vinifié à partir de raisins "100 % muscat blanc à petits grains" qui sont ramassés en légère surmaturité et apportent ainsi une certaine douceur en bouche bien équilibrée par une surprenante fraîcheur en finale.

Arum, présenté dans une bouteille longue et élégante, trouvera une place de choix sur vos tables festives !

Ce vin sera délicieux en apéritif, mais surtout sublimera en délicatesse un foie gras «toasté» ou «poêlé» et se mariera également avec des fromages à pâte persillée tel que le roquefort. Il accompagnera magnifiquement vos desserts gourmands : un moelleux au chocolat ou un gratin de poires aux spéculoos.

Nous vous donnons donc rendez-vous au Vignerons du Roy René et au Cellier du Bailli de Suffren pour découvrir cette nouveauté et éveiller ainsi vos papilles... et nous vous adressons nos meilleurs vœux pour 2016 !

Le Cellier du Bailli de Suffren
Route de Rognes
04 42 57 20 17

Ouvert du mardi au samedi
9h-12h et 14h30-18h
lesvigneronsduroyrene.com



PLOMBERIE - CHAUFFAGE - CLIMATISATION

MV & FILS
1026 Chemin de Berre
06 79 26 46 62
mvfils@orange.fr

SMF
04 42 42 38 39
contact@societemorbelli.com
www.societemorbelli.com

CRÉATION D'ESPACES CUISINE

AVN CONCEPT CUISINE
316 Chemin de la Maissonnette
04 84 49 07 14 / 06 51 79 38 34

MAISON DE BIEN-ÊTRE

CINQ
5 Avenue de l'Europe
Zone de Pile
04 86 31 91 91
contact@maisoncinq.com
www.maisoncinq.com

STYLISTE D'INTÉRIEUR ET D'ÉVÈNEMENTS

INSIDE OUT
Conseils en décoration pour particuliers et professionnels
07 85 29 10 85
audrey.tordjman21@gmail.com

PEINTURE

MARTINO PATRICE
800 A Route de Rognes
06 67 80 10 39

INFORMATIQUE - BUREAUTIQUE

EIRL BRUNO MAUNIER
Résidence La Galinette
Bat B Chemin du Puy
06 38 05 16 09
bmaunier@gmail.com

OSTÉOPATHE

DANGE ORIANE
Nourrissons, enfants, adultes et sportifs
1000 B avenue de l'Europe
Zone de Pile
06 50 98 01 33
odange.osteopathe@gmail.com

DIÉTÉTICIENNE - CONSEIL EN NUTRITION

LYE DIET
Lydie Battini
3 Place de la République
Sur RDV au 06 48 08 76 97
lydie-battini13@gmail.com

BOUTIQUE DE DÉCORATION

LODGE CREATION
9 Place Gambetta
04 88 05 28 12

FERME AQUACOLE

SPIFORM
Production de spiruline
Chemin de la Lecque
06 16 55 23 83
www.spiform.fr

MAGASIN DE CYCLES

STEVAN 11
13 Avenue Pasteur
04 42 53 34 05
stevan@stevan11.fr / facebook
www.stevan11.fr

SALON DE COIFFURE

TURQUOISE LE SALON
31 Rue Henri Barbusse
06 18 51 22 58
turquoiselesalon@gmail.com
www.turquoiselesalon.com

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

SNACK

VOTRE PAUSE GOURMANDE
RN7 - 425 Route d'Aix
Tél : 09 81 26 64 72

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

BAR LES 3 POTES
(à la place du Bar Moderne)
06 60 16 67 49

CHANGEMENT DE LIEU

KANA SUSHI
S'installe Boulevard Parraud
(à la place de Harmonie fleurs)

PIZZ'À VINCENT
S'installe 7 Place Gambetta
(à la Place de Pizza du Bailli)
Tous les jours à partir de 17h
04 42 50 63 66
06 08 52 71 97
pizzavincent@gmail.com
www.pizzavincent.fr

Du renfort au Centre sportif Méneroux

Le centre médico-sportif Méneroux est heureux de vous annoncer la venue de Eniko Bakk, nouvelle recrue kinésithérapeute rééducateur, qui vient compléter l'équipe de Kinési-ostéopathes constituée de Fanny Vialis, Benoit Nicaise et Franck Meneroux.

Sur RDV au centre médico-sportif au 04 42 57 27 89



Des chocolats pour les seniors

La Municipalité a organisé le dimanche 20 décembre le traditionnel repas de Noël pour les seniors domiciliés sur Saint-Cannat, nés avant le 31 décembre 1945 et inscrits sur les listes électorales.

Les personnes n'ayant pas pu assister à ce repas de Noël peuvent venir chercher leur boîte de chocolats en Mairie.

Le Service Accueil se fera l'immense plaisir de la leur remettre !

La Semaine Bleue, une première à Saint-Cannat.....

Le mois d'octobre a amené dans son sillage le grand temps fort de la Semaine bleue.

Pendant trois jours les seniors ont été mis à l'honneur.

Rendez-vous a été pris avec les maisons de retraite, un Jardin d'Automne et les Opalines, le Club du 3ème âge, les associations, notamment le Foyer Rural et les A.I.L. pour organiser rencontres, goûters et activités diverses et variées !

Durant trois jours alternance d'animations

Une balade contée autour des fontaines avec la conteuse Jeannie Lefebvre accompagnée des jeunes enfants du centre aéré des A.I.L.

Un magnifique film de Jean Giono "L'Homme qui plantait des arbres" proposé par le Foyer Rural.

Un atelier de Qi Gong animé par l'association le Temps d'Être et une démonstration de Canifé conduite par le Foyer Rural ont enchanté les participants.

La bibliothèque a également mis les seniors à l'honneur en proposant une

magnifique expo photos sur les écoliers Saint-Cannadens d'autrefois, un florilège de poèmes : la vieillesse du XVI au XX siècle, ainsi qu'un grand nombre de livres sur les thèmes de la retraite et du bien vieillir.

Rencontres intergénérationnelles

Les écoliers des Santolines sont venus questionner les seniors pour découvrir et connaître l'école et la vie au temps passé. Avec la présentation d'objets d'hier et d'aujourd'hui, les échanges entre générations ont enchanté participants et organisateurs.

Ces trois journées ont été clôturées par de grands et copieux goûters en musique, dans une ambiance conviviale, chaleureuse, où, chacun a pu faire des rencontres, échanger, se distraire.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont œuvré pour que cette manifestation soit une réussite.

Rendez-vous l'année prochaine !

Mireille Catelin et les Membres de l'Action Sociale et du CCAS



Une partie de l'équipe organisatrice



À la semaine bleue, rencontre avec Renée Guelle, 102 ans



Encore quelque chose à dire !

Dans le cadre de la Semaine bleue, j'ai conté et rencontré des anciens et des enfants.

Ils ont tous été épatants.

Mais ce qui m'a épatée encore plus, ce sont toutes ces personnes si serviables, attentionnées, à l'écoute, qui dans une réelle bonne humeur ont amené, accompagné et pris un si grand soin de nos anciens avant, pendant et après la contée.

À toutes, je suis heureuse de pouvoir dire ici un grand merci pour la qualité de votre engagement. Vraiment.

Jeannie Lefebvre,
la conteuse qui avait encore quelque chose à dire !



Les équipes de Sport et Loisirs



Le loto du Téléthon



Préparatifs des moules frites



Randonneurs, coureurs à pied et vttistes prêts à démarrer.

10 000 EUROS !

Pari réussi du Téléthon 2015 à Saint-Cannat !

Toujours plus fort chaque année ! Près de 10 000€ récoltés. Lancé en 2000 à Saint-Cannat par Yves Falchi, relayé par Jérôme Vargas en 2004, vers lequel vont nos affectueuses pensées, le Téléthon s'est installé comme une vraie fête sur notre commune.

Les Saint-Cannadens n'ont pas modéré leur mobilisation pour ce Téléthon 2015 avec des activités diverses et variées proposées par les associations et des bénévoles.

Un grand merci à tous les commerçants, artisans, entreprises, associations et anonymes pour leur participation.

Un grand merci également à tous les bénévoles pour leur mobilisation autour de cette cause qui nous tient tant à cœur.

Monique Guillet,
Responsable de l'organisation
du Téléthon 2015



L'équipe organisatrice avec Jacky Gérard



À la Pile, Monique Guillet avec des motards



C'est l'heure des comptes !



Remise des récompenses des tournois de badminton et de football



INFOS PRATIQUES

Maison du don d'Aix-en-Provence
25 boulevard Aristide Briand

Ouverture

du lundi au vendredi 9h-17h
samedi 8h-14h

Pour donner votre sang

Prenez rendez-vous au 04 42 12 61 90

Le don de sang en milieu urbain

Une Maison du don à Aix-en-Provence

Située en plein centre-ville, donnant sur le boulevard Aristide Briand, la Maison du don d'Aix-en-Provence bénéficie d'une forte visibilité. Agréable, lumineuse et spacieuse, elle accueille toute l'année tous ceux qui veulent réaliser un don de sang, de plasma ou de plaquettes.

Qu'est ce qu'une Maison du don ?

C'est une nouvelle façon de concevoir les sites fixes pour réinventer la collecte. Implantées au cœur des villes, dans les lieux de vie, les Maisons du don mettent l'accent sur l'ergonomie, les conditions de confort des donneurs et de l'équipe de l'EFS. Avec une visibilité plus marquée, une facilité d'accès, une sécurité des pratiques renforcée, ces lieux d'échange et de convivialité visent à capter de nouveaux donneurs, plus urbains, pour répondre aux besoins croissants en produits sanguins.

Don de moelle osseuse

Au nom de Florent



www.dondemoelleosseuse.fr

FLORENT EST EN ATTENTE D'UNE GREFFE DE MOELLE OSSEUSE

Florent, ce jeune habitant de Rognes âgé de 16 ans a besoin d'aide !

Atteint d'une leucémie fulgurante et suivant des séances de forte chimiothérapie à l'hôpital de La Timone de Marseille, Florent est en attente d'une greffe de moelle osseuse car aucun membre de son entourage n'est compatible.

NOUS COMPTONS SUR VOUS !

Même si l'on sait que le don reste anonyme, qu'il ne sera pas destiné à sauver en priorité Florent, le don de moelle osseuse reste un don de soi. Plus il y a de dons, plus il y a de chances de sauver des vies !

C'EST URGENT ! Inscrivez-vous sur le site dondemoelleosseuse.fr

Pour pouvoir s'inscrire, il faut remplir les 3 conditions essentielles ci-dessous :

- 1- Avoir plus de 18 ans et moins de 51 ans lors de l'inscription
- 2- Être en parfaite santé
- 3- Accepter de répondre à un questionnaire de santé et faire une prise de sang

C'est avec un immense espoir que nous croyons en la générosité de tous et en la guérison de ce jeune homme !

INONDATIONS DE LA CÔTE D'AZUR

Le Pays d'Aix solidaire

En 2010 et 2011, la Communauté du Pays d'Aix a successivement apporté son soutien aux sinistrés de l'île d'Aix après la tempête Xynthia, aux survivants du séisme d'Haïti ou ceux du Japon, ou encore aux communes du département du Var, Draguignan notamment, touchées par des phénomènes climatiques exceptionnels.

Le 3 octobre dernier, les intempéries d'une rare violence - avec jusqu'à 195 mm de pluie en 24 heures, l'équivalent de deux mois de précipitations relevé à Cannes - ont provoqué des dégâts considérables dans plusieurs communes des Alpes Maritimes. Arbres arrachés, routes emportées, voitures renversées... se sont ajoutés au bilan humain.

SOLIDARITÉ

Représentant collectivement les Communes, la Communauté du Pays d'Aix a donc souhaité apporter sa contribution à l'élan de solidarité enregistré à travers le pays en aidant les populations touchées par le sinistre, dont beaucoup ont tout perdu, à faire face aux travaux d'urgence et a décidé d'accorder une subvention exceptionnelle de 30 000 euros en faveur des sinistrés de ces inondations meurtrières qui ont fait 20 morts.

LE CHOIX DU SECOURS POPULAIRE

Depuis sa création en 1945, le Secours populaire vient en aide aux populations victimes de la précarité, de la pauvreté, des catastrophes naturelles et des conflits en France et sur tous les continents. Ses bénévoles sur le terrain évaluent les besoins immédiats, apportent écoute et réconfort aux personnes sinistrées. Le Secours populaire est présent dans l'urgence pour fournir une aide matérielle et un accès aux droits, mais compte aussi inscrire ses actions dans la durée.

La Communauté du Pays d'Aix a donc choisi d'apporter son aide au Secours populaire afin que ce dernier, au plus près des victimes et fort de sa connaissance des catastrophes naturelles et humanitaires, mette en œuvre les solutions d'urgence qui s'imposent.

La collecte du 14 octobre de la Fibre Solidaire, organisée par le CCAS de Saint-Cannat, a été remise aux sinistrés du Var, par l'intermédiaire de l'APAEP (Association des Activités Économiques de la Pile).

Plateforme de réception DES DÉCHETS VÉGÉTAUX



La plateforme de réception des déchets végétaux contiguë à la déchèterie de Saint-Cannat a ouvert ses portes le lundi 12 octobre. Sur un vaste espace dédié et sécurisé, les usagers peuvent désormais déposer leurs déchets végétaux directement au sol. Les végétaux sont ensuite chargés dans des bennes et transportés vers les filières de valorisation.

Un nouveau service profitable

Ce nouveau service permet un déchargement rapide des végétaux en toute sécurité et contribue à soulager le flux de véhicules sur la déchèterie.

Il permet également de libérer de l'espace au niveau des quais et ainsi d'améliorer la gestion des autres flux de déchets.

Les conditions d'accès à la plateforme

Elles sont les mêmes que celles en vigueur pour les déchets végétaux dans toutes les déchèteries :

- Du lundi au vendredi : sans limite de volume pour les particuliers (apports en véhicules légers avec/sans remorque ou en fourgonnettes) et 1,5 m³ maximum par jour et par apporteur pour les professionnels ;
- Les samedis, dimanches et jours fériés : 1,5 m³ maximum par jour et par apporteur pour les particuliers et les professionnels.

Ce nouveau service est accessible aux habitants du Pays d'Aix dans les horaires habituels de la déchèterie :

Déchèterie du Quartier de la Lecque :

- du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- les dimanche et jours fériés de 9h à 12h

Profitez de l'hiver pour débroussailler VOS DÉCHETS VERTS

Tondre notre jardin, élaguer des arbrisseaux et des arbres, nécessite de se débarrasser des déchets verts qui en sont issus.

Vous pouvez les apporter au Centre d'Apport Volontaire

À la déchèterie du Quartier de la Lecque à Saint-Cannat.

Vous pouvez les composter

Pour réduire le volume des végétaux verts et améliorer la fertilité du jardin avec le compost obtenu, un produit comparable au terreau après transformation des déchets organiques.

Réserver un composteur ou un lombricomposteur ou un composteur collectif

Des bulletins de réservation sont à la disposition des particuliers à la mairie ou sur les site Internet de la CPA et de la Municipalité.

Attention : interdiction de les brûler !

Une circulaire adressée aux préfets le 18 novembre 2011, rappelle l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts.

«Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie».

<http://www.agglo-paysdaix.fr/environnement/dechets/compostage>



En cas de neige... soyez vigilant !

Le déneigement des voies communales fait partie des missions de la Municipalité.

Il a pour objectif de sécuriser l'usage des voies publiques communales. Il appartient au Maire d'organiser ce service hivernal. Lorsqu'une route départementale traverse une commune, les opérations de déneigement en agglomération relèvent à la fois de la Municipalité et du Conseil départemental.

Les administrés doivent dégager le trottoir devant leur habitation.

L'entretien des trottoirs relève de la commune, cependant la jurisprudence a reconnu au Maire le pouvoir de prescrire aux riverains des voies publiques une obligation de déneiger, saler ou sabler le trottoir devant leur habitation.

En fonction de ses moyens, la commune peut prioriser l'organisation du déneigement ou même ne pas procéder au déneigement de certaines voies selon l'importance de la circulation publique qui y a lieu. Aucune obligation légale ne contraint le Maire à intervenir sur les chemins privés non ouverts à la circulation générale.

Les nuisibles du palmier

La municipalité a été informée par des administrés suite à l'attaque de leurs palmiers par la chenille du papillon palmivore *Paysandisia archon*. Il est à préciser que cette chenille n'est pas le seul nuisible du palmier et que le charançon rouge du palmier les attaque aussi.

La FREDON PACA (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) a pour mission de lutter contre la dissémination des organismes nuisibles, parmi lesquels on trouve le frelon asiatique (abeilles), la flavescence dorée (vigne), le tigre (platane), et bien sûr les nuisibles s'attaquant aux palmiers. Cet organisme accompagne les professionnels de l'agriculture, les collectivités et les particuliers au travers d'actions de veille sanitaire, de formation, d'expertises techniques liées à la préservation de l'environnement et de recherche de méthodes alternatives.

L'objectif de la FREDON PACA est de fédérer l'ensemble des actions sani-

taires pouvant être engagées afin d'optimiser l'efficacité de la lutte contre les organismes nuisibles.

En cas de coupe de l'arbre infecté, il est nécessaire de faire appel à des professionnels et d'évacuer le palmier coupé dans des décharges spécialisées, afin de ne pas risquer de disséminer les organismes nuisibles.

Le papillon palmivore *Paysandisia archon* (Lepidoptera, Castniidae) constitue l'une des principales problématiques phytosanitaires sur palmier d'ornement en France.

Le papillon palmivore est un organisme de quarantaine au niveau européen. La lutte est obligatoire sur les parcelles de culture et de mise en vente. Son inscription sur l'annexe B de l'arrêté du 31 juillet 2000 permet au Préfet de prendre des mesures de lutte obligatoires sur son territoire. Selon la FREDON, aucun arrêté de lutte n'a encore été pris en France.



PAPILLON PALMIVORE



Il existe plusieurs méthodes de lutte contre cette chenille et ce papillon. Si votre palmier est malade ou semble attaqué, il est nécessaire de faire appel à un professionnel de la lutte contre les nuisibles ou à un professionnel des végétaux qui pourra vous conseiller.



CHARANÇON ROUGE DU PALMIER

La lutte contre le charançon rouge est obligatoire sur tout le territoire et en tous lieux. Elle est régie par un arrêté national de lutte signé le 21 juillet 2010, modifié en 2012, en 2013 puis les 27 mars et 24 juillet 2014. Des arrêtés préfectoraux ont été signés dans les départements contaminés, précisant la situation des communes par rapport aux différentes zones de contamination définies dans l'arrêté. La lutte se décline en plusieurs volets.

- Définition de périmètre de lutte autour des zones infestées
- Mesures de surveillance
- Traitements préventifs (à réaliser par des professionnels compétents)
- Mesures de lutte curative par abattage ou parfois "assainissement" si le palmier n'est pas trop infesté

LES VŒUX DE L'AMAP

L'année 2015 appartient désormais au passé. Elle emporte avec elle des moments douloureux. Dans notre village, la disparition de Jérôme Vargas laisse un grand vide. En France, la violence inouïe des attentats nous sidère et nous désespère. Notre planète souffre et nous mettons tous nos espoirs dans les négociations, au niveau mondial, pour tenter de stopper le réchauffement climatique.

Et pourtant, à l'Amap de Saint-Cannat, l'optimisme est toujours de mise. Notre groupe est fidèle à ses valeurs de solidarité, entraide et soutien aux producteurs, éleveurs. Ces derniers ont connus une année difficile. Les aléas climatiques se sont répétés, acharnés avec des pluies torrentielles, la grêle, une chaleur excessive et subite : la

Terre crie son désespoir ! Allons-nous enfin l'écouter, la respecter ?

L'Amap agit concrètement et a choisi de :

- Consommer local : le vendredi, au centre du village, nous venons chercher : légumes frais, légumes secs, fruits frais et secs, oeufs, pain, poisson, coquillages, viande, volailles, fromages, huile, confitures, safran, ...
 - Soutenir l'agriculture biologique : respect durable de l'environnement,
 - Manger sainement : pas d'utilisation de pesticide, des produits naturels pour l'élevage
 - Soutenir nos producteurs : engagement annuel par contrat, aide sur leurs exploitations pour le ramassage, bûchage des serres, désherbage, ...
- Ce sont de petits gestes, certes, mais réalisés régulièrement, par un nombre croissant de personnes, alors n'oublions pas que les petits ruisseaux font

les grandes rivières et que cette "part du colibri" si chère à Pierre Rabhi est une façon concrète de s'engager dans la citoyenneté.

Pour nous rejoindre, contactez-nous par mail ou venez nous rencontrer le vendredi soir de 18h à 19h, derrière la cave coopérative.

Recevez tous nos vœux solidaires, respectueux et labellisés 'AB' pour cette nouvelle année !

Sylvie Lavigne

Amap Saint-Cannat

www.amapdesaintcannat.fr
amap13760@gmail.com

L'organisation des activités NAP POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

Pour la deuxième année, la Municipalité applique la réforme des rythmes scolaires.
Notre projet (Projet Éducatif du Territoire) ayant été validé, nous continuons à accueillir les élèves des trois écoles de notre village pendant le temps périscolaire, trois heures par semaine.
Les élèves qui le désirent, sont inscrits pour toute l'année scolaire et peuvent ainsi participer aux activités culturelles et sportives proposées.
Ces activités, conduites par des enseignants, des ASEM de l'école maternelle ou des intervenants qualifiés issus du milieu associatif, permettent à chaque participant de découvrir, d'appréhender de nouveaux domaines. Ceci dans un

esprit de non compétition et dans le respect de chacun.
L'année scolaire est divisée en six périodes. Les élèves sont répartis dans des groupes donnés et fixes.
Lors du changement de période, le groupe intégral change d'activité.
Ce mode de fonctionnement permet à chacun d'avoir accès à tous les ateliers culturels / sportifs, et d'accompagner tous les élèves dans leur évolution personnelle.

Mireille Catelin
Adjointe au Maire chargée des Affaires scolaires
Pour les équipes Éducation et NAP

NAP : ÉCOLE P. BARBIZET MARDI-VENDREDI DE 15H À 16H30 Accompagnateurs : Laura Brotons et Laurie Martinez.

GROUPES	1 ^{ère} période (avant Toussaint)	2 ^{ème} période (avant Noël)	3 ^{ème} période (avant vacances hiver)	4 ^{ème} période (avant vacances printemps)	5 ^{ème} période avril-mai	6 ^{ème} période juin-juillet
Jeux de société Judo	Groupe 1	Groupe 9	Groupe 7	Groupe 5	Groupe 3	Groupe 1
	Groupe 2	Groupe 10	Groupe 8	Groupe 6	Groupe 4	Groupe 2
Découverte de l'architecture Mardi : Expression corporelle Vendredi : Handball	Groupe 3	Groupe 1	Groupe 9	Groupe 7	Groupe 5	Groupe 3
	Groupe 4	Groupe 2	Groupe 10	Groupe 8	Groupe 6	Groupe 4
Pétanque Arts plastiques	Groupe 5	Groupe 3	Groupe 1	Groupe 9	Groupe 7	Groupe 5
	Groupe 6	Groupe 4	Groupe 2	Groupe 10	Groupe 8	Groupe 6
Sports collectifs Détente corporelle	Groupe 7	Groupe 5	Groupe 3	Groupe 1	Groupe 9	Groupe 7
	Groupe 8	Groupe 6	Groupe 4	Groupe 2	Groupe 10	Groupe 8
Tennis Mardi : Country Vendredi : Cirque	Groupe 9	Groupe 7	Groupe 5	Groupe 3	Groupe 1	Groupe 9
	Groupe 10	Groupe 8	Groupe 6	Groupe 4	Groupe 2	Groupe 10

NAP ÉCOLE MATERNELLE VENDREDI DE 13H20 À 16H30 Laura Gianetti : Accueil de 13h20 à 14h

GROUPES	1 ^{ère} période (avant Toussaint)	2 ^{ème} période (avant Noël)	3 ^{ème} période (avant vacances hiver)	4 ^{ème} période (avant vacances printemps)	5 ^{ème} période avril-mai	6 ^{ème} période juin-juillet
Sieste + activités dessin ou graphique	Groupes 1 et 2	Groupes 1 et 2	Groupes 1 et 2	Groupes 1 et 2	Groupes 1 et 2	Groupes 1 et 2
Jeux de construction et modelage	Groupes 3 et 4	Groupes 7 et 8	Groupes 5 et 6	Groupes 3 et 4	Groupes 7 et 8	Groupes 5 et 6
Musique et jeux de cour ou de création de mandalas	Groupes 5 et 6	Groupes 3 et 4	Groupes 7 et 8	Groupes 5 et 6	Groupes 3 et 4	Groupes 7 et 8
Expression corporelle et jeux de société	Groupes 7 et 8	Groupes 5 et 6	Groupes 3 et 4	Groupes 7 et 8	Groupes 5 et 6	Groupes 3 et 4

NAP ÉCOLE LES SANTOLINES LUNDI-JEUDI DE 15H À 16H30 Accompagnateurs : Laura Brotons et Laurie Martinez

GROUPES	1 ^{ère} période (avant Toussaint)	2 ^{ème} période (avant Noël)	3 ^{ème} période (avant vacances hiver)	4 ^{ème} période (avant vacances printemps)	5 ^{ème} période avril-mai	6 ^{ème} période juin-juillet
Animation d'images Foot flag	Groupe 1	Groupe 6	Groupe 4	Groupe 2	Groupe 1	Groupe 6
	Groupe 2	Groupe 7	Groupe 5	Groupe 3	Groupe 7	Groupe 5
Création de jeux de société Arts plastiques	Groupe 3	Groupe 1	Groupe 6	Groupe 4	Groupe 2	Groupe 1
	Groupe 4	Groupe 2	Groupe 7	Groupe 5	Groupe 3	Groupe 7
Personnage du clown Lundi : Cirque Jeudi : Qi Gong	Groupe 5	Groupe 3	Groupe 1	Groupe 6	Groupe 4	Groupe 2
	Groupe 6	Groupe 4	Groupe 2	Groupe 7	Groupe 5	Groupe 3
Lundi : Théâtre Jeudi : Country	Groupe 7	Groupe 5	Groupe 3	Groupe 1	Groupe 6	Groupe 4



Petit café musical à la micro crèche



Le jeudi 12 novembre, à la micro crèche Mini cannat'iou, un petit déjeuner musical a été partagé avec les enfants, les parents et les professionnels.

Autour d'un café et de quelques sablés cuisinés par les enfants, cette rencontre a été appréciée par tout le monde. Pour cette occasion, les concertistes Alexandra Lescure et Michel Bourdoncle ont animé la matinée en poussant la chansonnette et en faisant découvrir aux enfants des mélodies de piano.

Cette rencontre se renouvellera certainement à l'arrivée des beaux jours, au grand bonheur de tous !

L'équipe de la Micro crèche de Saint Cannat.
04 42 57 18 47

STAGES ART DU CIRQUE, DANSE ET THÉÂTRE AVEC LE FIL D'ARIANE

Pendant les vacances scolaires, adultes et enfants peuvent s'initier ou se perfectionner dans ces disciplines.

Du 15 au 19 février - Salle Yves Montand

9h-9h45 pour parents enfants à partir de 2 ans : 30€ la semaine

10h-12h pour les 4-6 ans : 70€ la semaine

13h30-16h30 pour les 8 ans et plus : 100€ la semaine

17h-19h pour les adultes : 70 € la semaine

Réservations
06 20 46 23 91
contact@filariene.com

Prochain spectacle Jeune Public EN DIRECT DE L'OLYMPE

Fantaisie ludique et sérieuse pour récits mythologiques

Passionnés de mythologie et prompts à changer de peau, trois comédiens sont dieux ou déesses, nymphes ou titans, héros fragiles ou vainqueurs. Leur unique plaisir... incarner les rôles les plus célèbres.

Cie L'Auguste Théâtre
Vendredi 12 février
15h30
Salle Yves Montand
À partir de 7 ans
Durée 1h
Entrée 5€
Réservation:
04 42 57 34 65

Et plus encore !
En lien avec ce spectacle, l'équipe Culture propose un atelier autour des contes mythologiques
Atelier de Jeannie Lefèbvre
Kanju Production
Mercredi 17 février
10h-12h
Centre de loisirs des A.I.L.
Réservation : 04 42 57 34 65

ÉCOLE ET PARENTS VOUS SOUHAITE

une très belle année 2016 !



La fin de l'année 2015, a été bien animée, comme chaque année, avec notre participation au Téléthon et la distribution des cadeaux de Noël de la Municipalité aux enfants de maternelle.

En ce début d'année 2016, nous continuons de vous représenter activement dans ces diverses instances :

- Les Conseils d'Écoles (1 fois par trimestre pour chaque école)
- Les Commissions Cantine où sont discutés les menus de nos enfants jour par jour (1 par période scolaire)
- Les Comités de Pilotage des NAP

• Les Comités Consultatifs d'Éducation (1 par semestre) qui regroupent l'ensemble des acteurs impliqués dans la vie des écoles.

Nos bénévoles de l'aide aux devoirs ont eux aussi repris le chemin de la salle Francis Artaud tous les lundis et jeudis de 16h30 à 17h30 dans une ambiance studieuse et conviviale. N'hésitez pas à venir les rencontrer, ils vous accueilleront avec le sourire.

Comme chaque année, nous espérons pouvoir organiser notre traditionnel vide grenier du 1^{er} mai.

Nous ne tarderons pas à vous informer de l'organisation de ce dernier, par l'intermédiaire de notre site internet, du syndicat d'initiative qui nous est d'une aide précieuse et des affichages dans le village.

N'hésitez pas à consulter régulièrement notre site internet dans lequel

vous trouverez tous les comptes rendus de réunions, nos diverses visites dans les écoles mais également les menus de vos enfants.

Nous avons également ouvert une page Facebook sur laquelle vous pourrez suivre nos actualités.

La Présidente,
Stéphanie Raimondo-Weiss
et l'équipe d'École et Parents

Contact
contact@ecoleetparents.fr
Courrier :
Association École et Parents
Hôtel de ville
13760 Saint-Cannat
www.ecoleetparents.fr

Le recensement à 16 ans :

UNE DÉMARCHE CIVIQUE OBLIGATOIRE



Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire.

Le recensement, une obligation nécessaire
Cette formalité est obligatoire

- pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics,
- pour permettre à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté. Cette convocation intervient entre la date de recensement et vos 18 ans (ou dans les 3 mois qui suivent votre recensement, si vous devenez Français entre 18 et 25 ans).

- pour lui permettre ensuite de procéder à l'inscription du jeune sur les listes électorales, après lui avoir envoyé un courrier.

Le jeune majeur est donc inscrit d'office, sans faire de démarche particulière.

Attention : en l'absence de courrier, il convient de s'assurer auprès de la mairie que l'inscription sur les listes électorales a bien été faite.

Pièces à fournir :

- Livret de famille
- Justificatif de domicile
- Carte d'identité

Une attestation de recensement vous sera remise. Il est primordial de la conserver précieusement. Aucun duplicata ne sera fourni.

Séjour Ski

POUR LES VACANCES D'HIVER



ATTENTION ! PLACES LIMITÉES !

SÉJOUR CAP AVENTURES

Du 8 au 13 février

Pour les enfants de 10 à 15 ans

Séjour ski à Saint-Leger Les Mèlèzes

Pour les débutants, un moniteur ESF les encadrera tous les matins.

Prix du séjour tout compris 410€ par enfant.

Inscription auprès des A.I.L.

Au bureau Salle Yves Montand

- le lundi et mardi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 19h

- le mercredi de 9h à 11h et de 13h30 à 18h

- le samedi de 9h à 12h

Tél/Fax : 04 42 57 23 12

06 79 29 49 05

Ou Hakim 06 50 80 68 27

F.A.J: Fonds d'Aide aux Jeunes

L'action économique et de soutien à la recherche d'emplois du Conseil départemental en direction des 16/25 ans est principalement fondée sur des aides structurantes, solidaires et motivantes.

Le FAJ permet l'attribution d'aides financières accordées à titre subsidiaire à celles et ceux qui, confrontés à des difficultés, ont la volonté de réaliser leur insertion sociale et professionnelle. Environ 5 000 jeunes en bénéficient chaque année.

Afin de favoriser leur insertion, cette démarche est préparée avec un référent (mission locale, travailleur social...) qui seul pourra déclencher la procédure d'aide. En contre partie les jeunes s'engagent à poursuivre leur projet d'insertion jusqu'à son terme.

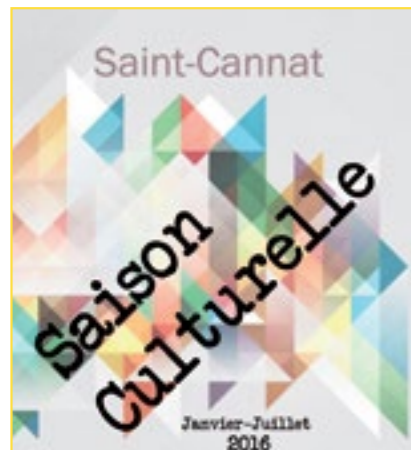
Les jeunes de 18 à 25 ans non révolus peuvent bénéficier de différentes aides :

L'aide individuelle consiste en :

- Un secours financier d'urgence (pour les besoins urgents, avec un maximum de 80 Euros donnés en tickets service),
- Une aide financière pour un projet d'insertion (jusqu'à 1200 Euros) avec engagement de la part du bénéficiaire,
- Une action personnalisée d'accompagnement social (aide avec contrat d'insertion ne pouvant pas dépasser 240 euros par mois avec examen régulier tous les trois mois de la Commission locale d'attribution).

Depuis le 1^{er} juillet 2014, l'Aide Départementale au Premier Logement est intégrée au Fonds d'Aide aux Jeunes.

Plus d'infos
N° Azur : 0811 88 00 88



Le mot de l'équipe culture

La Saison 2 de notre programmation couvre la période de janvier à juillet et le Service Culturel de la Municipalité a concocté un bouquet de spectacles que vous apprécierez particulièrement. Cette nouvelle saison répondra largement à vos attentes. Le théâtre, les variétés, l'humour et la musique seront au rendez-vous.

Féminin Plurielle en mars, la Nuit des Bacchantes en mai, le Festival La Belle Récré et la Fête de la Musique en juin sont des rendez-vous attendus et que nous renouvelons sans hésiter !

L'école de musique prend un nouvel essor avec la nouvelle direction.

Sophie Vallauri a concocté un programme alléchant que nous vous invitons à découvrir !

La bibliothèque met toujours tout en oeuvre pour assurer un service public de qualité et des animations que les habitués ont plaisir à retrouver !

En attendant de vous rencontrer lors de ces différentes manifestations, belle année à toutes et à tous ! Qu'elle apporte à chacun ce petit grain de plaisir auquel la culture participe à n'en pas douter !

Consultez la brochure culturelle et le site Internet de la Ville, pour vous tenir informer de l'ensemble de la programmation...

Culturellement vôtre
L'équipe Culture St Cannat
www.saint-cannat.fr

DU 23 AU 27 FÉVRIER, LA 7^{ÈME} ÉDITION DU Festival La Première Fois

Depuis 2008, le désir de rencontre et de découverte porte l'équipe des Films du Gabians vers le documentaire avec une

réelle volonté de produire des films où le débat prend sa place. Ce Festival se déroule du 23 au 27 février, à Aix en Provence, Saint-Cannat et Marseille.

À Saint-Cannat, nous avons choisi de programmer "This is My Land" de Tamara Erde réalisé en 2015

This is My Land observe la manière dont on enseigne la langue dans les écoles publiques ou religieuses d'Israël ou de Palestine. Portraits d'enseignants, enthousiastes ou révoltés, rencontres avec des enfants désenchantés : le film révèle les murs que l'on dresse dans la tête des jeunes générations. Et si le conflit israélo-palestinien était surtout une question d'éducation ?

Retrouvez l'ensemble du programme sur notre site internet !

L'équipe des Gabians

Festival La Première Fois à Saint-Cannat

Vendredi 26 février
20h Salle Yves Montand
Tout public - Entrée libre - 93'
En présence de la réalisatrice

Informations et réservation

Emmanuelle 06 84 95 15 93
contact@festival-lapremierefois.org
www.festival-lapremierefois.org

École de musique municipale Barbizet

ENTRETIEN AVEC SOPHIE VALLAURI, NOUVELLE DIRECTRICE DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE.

C'est en septembre 2015 que Sophie Vallauri a pris en charge sa nouvelle fonction de directrice de l'école de musique à Saint-Cannat, entourée d'une équipe de 12 enseignants de qualité. Dix disciplines instrumentales, auxquelles s'ajoute la Formation Musicale y sont enseignées : Piano, Guitare, Violon, Violoncelle, Contrebasse et Basse, Saxo, Trompette, Flûte à bec et Batterie.

Bonjour Sophie. On connaît votre dynamisme et votre engagement pour la culture. Avez-vous des ambitions pour l'école de musique de Saint-Cannat ? Ce poste de directrice que vous avez endossé depuis la rentrée correspond-il à vos attentes ?

Dans un contexte de restriction budgétaire, diriger une école de musique sans la dénaturer ni la mettre au point mort est un véritable challenge que j'ai aimé relever. En effet, lier dans une réflexion globale, l'enseignement artistique au financier, sans que l'un prenne le pas sur l'autre, me place d'emblée dans une logique de performance très stimulante. Par exemple, dès le début de l'année, pour des raisons économiques, j'ai dû réduire le nombre de niveaux de Formation Musicale existants, multipliés à l'excès et mobilisant parfois un enseignant pour un ou deux élèves par cours...

Loin de n'avoir consisté qu'en une recherche d'économie, la rationalisation des cours que j'ai proposée a permis de mettre en place plusieurs changements essentiels dans le fonctionnement pédagogique.

Ainsi, l'enseignement à l'école de musique évolue. À quel niveau ?

Quelques réformes étaient à mon sens nécessaires d'un point de vue pédagogique :

- L'entrée des élèves de FM (Formation Musicale) dans le cycle 1 à partir de l'âge de 6 ans, la première année étant dite "d'observation", conformément aux prérogatives du Ministère de la Culture dont dépend l'enseignement artistique.
- L'évaluation continue tout au long du cycle jusqu'au terme des quatre ans pour respecter le rythme d'apprentissage de chacun sans sanction de passage année par année.
- La dynamique de groupe grâce à la perméabilité des niveaux que permet le fonctionnement par cycle, chaque élève pouvant évoluer à son rythme dans une émulation positive.
- La mise en place d'une FM percussions ouverte à tous les élèves de cycles 1 et non plus seulement aux élèves de percussions.
- La mise en place d'un cours "mixte", FM traditionnelle et FM percussions, fait en binôme entre le professeur de FM percussions, Lionel Pélissier et celui de FM traditionnelle, Stéphanie Olive.

D'autres projets pour l'école ?

Je travaille avec l'équipe pédagogique à la rédaction d'un projet d'établissement pour définir nos fondamentaux pédagogiques et proposer l'organisation la plus performante pour les poursuivre, les développer ou les créer.

Les chantiers à venir concerneront principalement la FM que je vais continuer de "réformer" en y ajoutant un atelier vocal avec un intervenant spécialisé.

- Il s'agira aussi de promouvoir les pratiques collectives,
- en développant l'ensemble orchestral qui désormais rassemble tous les instruments de l'école et répète tous les samedis de 10h15 à 11h15 encadrés par plusieurs professeurs de l'école de musique ;
 - en créant une classe d'accompagnement qui a commencé fin novembre avec Pierre Pradier pour initier à la musique de chambre ;
 - avec un projet de chœur d'enfants.

Des changements conséquents et qui participent d'une évolution que vous désirez fédératrice...

C'est vrai. L'école se renouvellera aussi en tissant des liens avec différents acteurs culturels de la commune. Tout d'abord l'équipe Culture de Saint-Cannat avec laquelle nous travaillons en étroite collaboration pour avancer dans certains projets. Mais aussi la bibliothèque, les écoles primaires, les écoles de théâtre, des associations, ... Et, nous l'espérons, avec les écoles de musique du territoire, à commencer par les plus proches comme Lambesc, Pelissanne et Pertuis.

Tout sera donc fait pour susciter chez les élèves toujours plus d'envie de travailler leur instrument...

Sans aucun doute... Et ce, dans un objectif de qualité et de plaisir et non pas seulement celui du divertissement. L'apprentissage de la musique se distingue des autres activités comme le poney, la piscine ou le foot par le travail personnel et régulier qu'il exige.

Je souhaite aussi susciter chez les usagers de l'école de musique l'envie d'aller aux concerts proposés par la Commune ou sur le Pays d'Aix ou même sur Marseille grâce à la mise en place d'une synergie de travail avec certains spectacles.



Pouvez-vous nous en dire plus sur cette synergie de travail au sein de divers spectacles ?

Par exemple, le 8 janvier 2016, lors du concert de l'Orchestre Philharmonique du Pays d'Aix (OPPA) à Saint-Cannat, dans lequel jouaient 2 professeurs de l'école de St Cannat (Roland Muller, violon, et Willy Quiko, contrebasse) certains de nos élèves ont eu accès aux coulisses de l'OPPA avec le chef d'orchestre Jacques Chalmeau.

D'autre part, les 4 et 5 juin 2016, le spectacle Carmen qui sera produit au Dôme de Marseille, pourrait donner lieu au travail de la "Garde Montante et du Défilé"¹ avec nos futurs choristes et notre ensemble orchestral.

Enfin le 19 juin 2016, lors du concert de l'OPPA Junior à la Belle récré, notre ensemble orchestral et l'OPPA Junior se rencontreront et joueront ensemble des extraits de Carmen.

Pour ce concert de l'OPPAJ, vous organisez d'ailleurs à Saint-Cannat un stage de chant choral à destination des jeunes entre 7 et 16 ans...

En effet. Il permettra aux stagiaires qui le souhaitent de rentrer dans le Chœur d'enfants de La Philharmonie Provence Méditerranée qui est l'organisateur du stage.

Les stagiaires travailleront un répertoire ludique et varié. Ils se produiront en concert le 19 juin à la Belle Récré de Saint-Cannat, accompagné par l'orchestre de l'Académie de la Philharmonie Provence Méditerranée sous la direction de Jacques Chalmeau.

Notre brochure culturelle pour la période de janvier à juillet présente entre autres des événements propres à l'école de musique... Une belle manière de la valoriser !

Pour fabriquer de la motivation, l'expérience prouve que la mise en valeur et la confiance accordée sont les clefs de la réussite. C'est pourquoi, j'ai proposé de créer dès cette année un cadre de concerts professionnels pédagogiques au sens où les artistes et les professeurs de l'école ou d'écoles avoisinantes invités à se produire, parraineront un ou plusieurs élèves de l'école avec lesquels ils partageront un petit bout de scène. Pour la bonne gestion de cette initiative, ces concerts seront évidemment payants... mais cela valorisera d'autant les élèves qui y participeront. Et les bénéfices financeront des projets d'éducation artistique (label Réseau(nance)¹³)².

Année 2016

PREMIÈRE PROGRAMMATION DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

- 5 mars : Tous en scène - Concert de tous les élèves de l'école de musique au profit des Restos du cœur (Concert gratuit) ;

- 30 avril : À l'école des solistes - Concert de musique de chambre (Sonates de César Franck et de Robert Schumann) avec Roland Muller, violon, et Sophie Vallauri, piano, précédé d'une master class pour les élèves de violon et musique de chambre à corde de St Cannat et autres écoles (Tournée CPA - Concert gratuit) ;

- 21 mai : Carte blanche à mon prof - Concert Bal autour des Tangos d'Astor Piazzolla avec Deborah Lasserre, violon, et Willy Quiko, contrebasse, et autres in-

vités surprises. Avec la participation de l'ensemble orchestral de l'école de musique ;

- 19 juin : La Belle récré - Concert de l'OPPAJ - Participation de l'école de musique (gratuit) : Ouverture de Richard Wagner et extrait de Carmen de Georges Bizet ;

- 15 octobre : Sympathiques résonances avec Roger Mennillo, piano /Ugo Lemarchand, sax, et les classes de jazz de Saint-Cannat et Pertuis ;

- 26 novembre : L'oreille buissonnière - Concert-lecture et jeu de piste musical

Texte : Georges Foveau (enquête policière sur St Cannat écrite pour l'occasion)

Des concerts professionnels pédagogiques ? C'est-à-dire ?

J'ai en fait proposé quatre cadres de concerts :

- Carte blanche à mon prof qui permet à des professeurs de se produire en donnant la possibilité à leurs élèves de jouer dans une première partie.



- L'oreille buissonnière qui relie la musique à un autre domaine : peinture, lecture, écriture, science, etc.

- À l'école des solistes qui propose un concert précédé d'une master class pour les élèves

- Sympathiques résonances qui propose un concert avec d'autres élèves et professeurs d'écoles de musique

Merci Sophie. L'équipe municipale est très heureuse de votre présence à Saint-Cannat ! Et nous savons que vous avez été bien accueillie au sein de l'école de musique. Reste à vous souhaiter une belle année pleine de bonheur musical !

Propos recueillis par D.Camhi/Communication

¹Extrait de Carmen se situe au début de l'opéra, acte I scène II. Il s'agit d'une bande d'enfants imitant les dragons au moment de la relève de la garde, sur une place à Séville.

²Label Réseau(nance)¹³ : Ce nouveau label signifie au public qu'en allant à un concert Réseau(nance)¹³, il aide au développement artistique pour tous car les bénéficiaires financent des projets d'éducation artistique en direction des scolaires.

En tant que partenaire de Réseau(nance)¹³, la commune de Saint-Cannat met la salle de concert, le piano et la régie son et lumière à disposition gracieuse de l'association productrice, La Philharmonie Provence Méditerranée pour les concerts pédagogiques proposés.

Création et interprétation musicales : Emmanuel Recht, saxophone - Avec la participation des élèves de l'école de musique.
Comédienne : Laura Blanc

Tarifs

Gratuit pour les élèves de l'école de musique de St Cannat et les moins de 5 ans
Tarif réduit : 5 € (scolaire et étudiant sur présentation de carte)
Tarif plein : 12 € ou 15€ (selon les spectacles)

Plus d'infos sur la brochure culturelle et www.saint-cannat.fr

BIBLIOTHÈQUE EDMONDE CHARLES-ROUX

"Il est grand temps de rallumer les étoiles" - Guillaume Apollinaire



Les jolis mots d'Hélène

Surtout dans les yeux des enfants...

Une nouvelle année se profile, avec son lot d'événements, des plus tragiques aux plus heureux. L'équipe de la bibliothèque mettra une fois de plus tout en œuvre pour assurer un service public de qualité tant au niveau du choix des acquisitions des documents que des animations. Ces dernières étant plus particulièrement destinées au jeune public, car nous savons combien ces apprentis lecteurs (et les grands qui les accompagnent) aiment nos spectacles, heures du conte, kamishibai et autres ateliers de philosophie pour enfants, sans oublier les ateliers créatifs.

Au fil des saisons...

Depuis novembre, nous avons le plaisir d'accueillir une nouvelle bénévole (et fidèle lectrice) qui se consacre à la lecture interactive des albums pour les petits à partir de 4 ans et livres de contes et de poésie à partir de 6 ans, 1 mercredi par mois. Il s'agit d'une saint-cannadène bien connue, Hélène Valers, toute jeune retraitée de l'Éducation nationale, qui enseignait à l'école Barbizet ; le public a répondu présent, malgré la pluie ou le froid aux "Jolis mots d'Hélène".

Des vacances d'automne animées

Le vif succès de Pataruc du spectacle "Tombé sur un livre" de la compagnie Gaf'alu, les ateliers d'ombres chinoises liés au spectacle "Baba Yaga" de la Compagnie Mine de Rien - grâce à la générosité des comédiens et les compliments que nous avons reçus - nous encouragent à persévérer pour proposer les créations des artistes du spectacle vivant. C'est aussi grâce à l'aval de Dominique Camhi, adjointe à la Culture et à la Communication et Maria Iglésias, élue en charge du Suivi de la Bibliothèque, que ces actions peuvent être réalisées... Et 2016 ne sera pas en reste !



Pour clôturer la saison d'hiver, des «p'tites» bêtes et des gros «zanimaux»

"Le Carnaval des animaux", d'après Camille Saint-Saëns sera revisité par la compagnie marseillaise Garance Théâtre, mercredi 17 février à 16h (en avant-goût, vous pouvez emprunter le livre-CD du fonds Jeunesse).

Et pour l'arrivée du printemps, mercredi 16 mars à 16h30 le conte d'un petit hérisson offrira une approche ludique de la vie de la nature aux enfants de 2 à 6 ans.

Et ce n'est qu'un début...

Le prochain thème de "Graines de philo" adultes du samedi 16 janvier à 9h30 sera : Liberté et Laïcité.

Dominique Romain,
Responsable de la Bibliothèque

Patatruc s'incruste dans le public

Témoignages de l'Histoire de Saint-Cannat

Lors de la Fête Notre Dame, les Amis du Vieux Saint-Cannat ont monté une exposition sur l'Histoire de Saint-Cannat à partir de documents provenant du Musée Suffren, des Archives Départementales et de la Bibliothèque Méjanas.

On y a retrouvé des témoignages de la présence et des préoccupations des habitants de notre terroir durant vingt siècles, depuis l'époque Gallo-Romaine jusqu'au tremblement de terre de 1909.



Jean-Claude Klein, Anette Baldaccioni et les élues, Josiane Duffau, Mireille Catelin, Maria Iglesias

Bravo à l'équipe des Amis du Vieux Saint-Cannat ! La salle des Mariages en Mairie a été durant deux jours un lieu de découvertes, de rencontres et de partage de souvenirs.



L'exposition salle des Mariages en Mairie

La Paroisse

Le 15 novembre 2015 fut un jour de fête pour la paroisse catholique de Saint-Cannat, Lambesc et Rognes : 11 jeunes et 19 adultes de nos trois villages ont reçu le sacrement de la confirmation, afin d'être confirmés dans leur vocation de chrétien. Monseigneur Christophe Dufour, archevêque du diocèse d'Aix-en-Provence et Arles, est venu donner ce sacrement à ces jeunes, à ces fiancés, à ces mariés plus ou moins jeunes, jusqu'à 35 ans de mariage !

Le 8 décembre 2015 s'est ouverte l'année sainte de la Miséricorde, initiée par le Pape François qui désire que, comme à Rome, «une porte de la Miséricorde soit ouverte dans chaque diocèse pendant toute l'Année Sainte. (...) Quiconque entrera pourra faire l'expérience de l'amour de Dieu qui console, pardonne et donne l'espérance. En passant la Porte Sainte, nous nous laisserons embrasser par la miséricorde de Dieu et nous nous engagerons à être miséricordieux avec les autres comme le Père l'est avec nous, (...) pour aller à la rencontre de chacun en lui offrant la bonté et la tendresse de Dieu ! (...)»

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2016 !

SAMEDI 30 JANVIER (RDV à 18h devant la maison de retraite Le Jardin d'Automne)

Saint-Cannat

18h30 Procession aux flambeaux

19h Messe anticipée de la Chandeleur, suivie du partage des crêpes (à vos fourneaux !) avec boissons offertes !

DIMANCHE 7 FÉVRIER

Journée de la Santé à Lambesc

11h Messe et sacrement des malades

DIMANCHE 14 FÉVRIER

St-Valentin à Lambesc

11h Messe et bénédiction des fiancés

Père Jean-Luc Michel,
Votre curé



Concret choral A Piacere en décembre 2015



**PRESBYTÈRE
DU CURÉ**

2, rue Richard
Saint-Cannat
04 42 57 22 67

**MAISON
PAROISSIALE**

40, rue Grand
Lambesc
04 42 57 01 01

**PÈRE JEAN-LUC
MICHEL**

jlnf.michel
@wanadoo.fr
Site paroissial :
www.lestroispierres.org

Le Syndicat d'initiative en actions

JOURNÉE PLUVIEUSE MAIS HEUREUSE AU MARCHÉ DE NOËL



Samedi 21 novembre, belle journée avec le Marché de Noël organisé par le Syndicat d'initiative en collaboration avec les A.I.L. pour leur Salon du livre et le Comité des fêtes pour la Fontaine aux jouets !

Belle journée ? Ce serait faire fi de la pluie et du vent qui nous ont obligés à nous déplacer en partie de la Place Gambetta à la salle du 4 Septembre. Ce serait oublier l'absence de certains exposants et des Poneys de Provence qui se sont désistés en raison de la météo.

Mais grâce aux animations qui ont accompagné ce Marché de Noël, ce fut en effet une belle journée !

Merci aux créatrices de l'Atelier éphémère qui ont proposé des ateliers aux enfants tout au long de la journée, à la maquilleuse pour le plus grand bonheur des enfants, au joueur de l'orgue de barbarie, aux bénévoles des Farandoulaire sestian pour leur animation folklorique !

Et si on y ajoute la distribution de café et de vin chaud qui a été particulièrement appréciée, alors ce fut aussi une journée chaleureuse à souhait !

CONCOURS VILLES ET VILLAGES FLEURIS ET MAISONS FLEURIES

En ce qui concerne le concours villes et villages fleuris et maisons fleuries, nous avons eu la visite en juin 2015 du jury départemental et nous avons appris courant octobre que la commune de Saint-Cannat avait obtenu un prix d'encouragement.

Nous vous rappelons que les inscriptions pour les maisons fleuries se font par catégorie (Maison avec jardin visible de la rue, Décor floral installé sur la voie publique, Balcon - Terrasse - Fenêtre ou mur, Fleurissement collectif : immeuble ou rue, Commerce - Hôtel - Restaurant, École) auprès du Syndicat d'initiative jusqu'au 31 mars.

Prenez date

Nous préparons également nos prochaines manifestations avec, dès le samedi 30 avril, la foire aux plantes, l'exposition des peintres locaux et la 5ème marche des épouvantails.

Nous vous rappelons également que nous avons une page facebook depuis cet été ! Alors soyons amis...

Toute l'équipe du Syndicat d'initiative de Saint-Cannat vous souhaite une année 2016 pleine d'événements culturels, sportifs, de loisirs et de moments de partage !



Syndicat d'Initiative
Brigitte Leininger
04 42 57 34 65 - si.saintcannat@free.fr
www.saint-cannat.fr -
SI Saint-Cannat

Souvenirs en images



Le Salon des peintres à la Fête Notre Dame



Le Noël de Vitrines et Métiers



Noël des enfants offert par la Municipalité



Ateliers sur les ombres chinoises avec la Cie Mine de rien



L'équipe Culture avec les membres de "Par les Villages"



La Chorale de l'EHPAD
Un jardin d'automne

Le plus beau stand du Forum des associations : Festiv'Actes !



L'équipe bénévole du Cub des Seniors



Remise des Prix au Forum des associations



Commémoration du 11 novembre



Aroma de Caï au Téléthon

26^{ème} édition de la Course du Bailli

C'est sous le signe du recueillement que la 26^{ème} édition de la Course du Bailli a pris forme. Après une minute de silence orchestrée par le président Michel Cholley en mémoire des attaques terroristes perpétrées en région parisienne et en soutien moral aux familles meurtries, minute religieusement respectée par les 527 participants, petits et grands, de cette classique, la vie et le sport ont repris le dessus.

Les compétiteurs jeunes pousses

Malgré une température peu clémente (7° au départ des minots à 9h30), sous la houlette de Jean Claude Nonat, et encadrés par six coureurs, les 66 compétiteurs jeunes pousses 6/8 et 8/10 ans se sont élancés pour parcourir les 800 m ou 1600 m en fonction de l'âge.



Alex Bonnel, pour les 6/8 ans, a franchi la ligne d'arrivée en 21'4", à la vitesse de 20,14 km/h. Dans la catégorie des 8/10 ans, c'est Amaury Jarry qui s'est présenté en premier sur la ligne d'arrivée en 4'44" à une vitesse de 20,28 km/h.

Des résultats adultes étonnants

Concernant les adultes, le premier au scratch des 12 Km, est Rémy Pauriol, élan Lambescain qui a réalisé les 12 km en 41'38" à une vitesse de 17,29 Km/h.

La première féminine est Véronique Matur qui a parcouru le circuit en 51'31" à la vitesse de 13,98 km/h.

Pour le 6,9 km, premier au scratch Nicolas Leborgne, CEF marathonien, en 24'27", première féminine : Lise Georgeon Aix Athlet Provence en 29'04", vitesse 14,24 km/h.

À noter, la participation physique de Jacky Gérard, Maire de Saint-Cannat, qui a parcouru 6,9 km !

Une motivation à toute épreuve

De plus en plus de contraintes administratives voient le jour ce qui crée un frein au développement de la vie associative. De moins en moins de subventions des pouvoirs publics ou sponsors privés, entreprises et commerces locaux qui sont déjà très sollicités, une recherche de bénévoles et de moyens techniques de plus en plus difficiles à trouver.

Tous ces critères ne favorisent pas le développement au profit de la jeunesse qui n'est pas en mesure de pouvoir participer financièrement et que nous nous refusons à solliciter.

Ceci cependant ne décourage en rien la motivation du Conseil d'administration de la Course du Bailli qui souhaite pouvoir répondre dans les prochaines éditions aux attentes de toutes les catégories et permettre de trouver un bien-être dans le cadre d'une activité sportive.

Un tracé à la portée de toutes les catégories

Depuis 2013, la course du Bailli s'est enrichie d'un circuit de 6,9 km en complément du 12 km classique. Ce tracé a permis à un nombre important de coureurs moins chevronnés de pouvoir participer à cette compétition, nous notons d'ailleurs chaque année une forte progression dans cette catégorie.

Cependant nous sommes conscients que nous laissons encore sur la touche les tranches d'âges de 10 à 15 ans qui aujourd'hui souhaiteraient participer. Nous réfléchissons aux possibilités dans ce domaine mais cela ne s'avère pas facile.

Hommage à Jérôme

Nous avons tenu également à rendre hommage à Jérôme Vargas qui était membre actif du Conseil d'administration de la course du Bailli et qui nous a quittés beaucoup trop tôt suite à une longue maladie.

Son portrait sur le car podium était le témoin de son investissement au sein de notre association, il avait organisé un combat pour les dons d'organes et de moelle osseuse. La course du Bailli s'associe à ce dernier et le prolongera auprès de l'Institut Paoli Calmette en reversant une partie des bénéfices réalisés lors de cette 26^{ème} édition.

La 27^{ème} édition se tiendra le Dimanche 20 Novembre 2016.

Belle année à toutes et à tous !

Le Président,
Michel Cholley



Tennis de table, la plus ancienne section du Foyer Rural

La saison 2014-2015 s'est terminée par l'organisation du critérium national de la Fédération nationale du sport en milieu rural. Cette compétition a permis de réunir 50 équipes de pongistes des 4 coins de la France, ce qui représente 200 joueurs et joueuses et 120 personnes accompagnatrices. Cette compétition se déroula dans les gymnases de Saint-Cannat et de Rognes.

Pour la remise des prix nous avons été honorés par la présence de la Présidente de la Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural, Brigitte Linder, de Jacky Gérard, Maire de Saint-Cannat, de Guy Couillaud, Président de la fédération Départementale des Foyers Ruraux 13 et de nombreux élus.

Merci à la Municipalité pour le prêt des salles et du personnel communal pour le transport du matériel et à toute l'équipe du Foyer Rural et des Fédérations Départementale et régionale des Foyers Ruraux qui ont été présentes sur ces deux jours sans oublier l'équipe de pongistes pour l'installation des salles.

Pour les pongistes de la FFTT, le niveau des clubs de la saison 2015-2016 est élevé. Dans cette poule de niveau national on retrouve des clubs tels que Monaco, Nice, Toulon... Le championnat FFTT sera très intéressant à suivre. De plus cette année la section jeune avec entraîneur rencontre un grand succès.

Pour en savoir plus sur la section Tennis de table reportez-vous sur le site du Foyer Rural.

Bravo à Daniel Stengel, responsable de la section et à ses adjoints : Michel Cabanne, Michel Faour et Christian Treffert.

Le Président,
Christian Jourdain

Information et inscription

04 42 57 34 62
foyerrural.sc@sfr.fr
foyer-rural-saint-cannat.fr

CrocoAventures, UN SOMMEIL BIEN MÉRITÉ



Après plus de 10 ans de bons et loyaux services, après plus de 20 courses internationales auxquelles elle a participé, après de très nombreux partenariats créés et suivis avec des écoles, collèges et Maisons Familiales et Rurales du Pays d'Aix, l'Association CrocoAventures tire sa révérence.

Elle réduit son activité, non sans chaleureusement remercier toute l'équipe municipale de Saint Cannat ainsi que son maire Jacky Gérard, pour toute l'aide précieuse qui lui a été dispensée.

En effet, depuis les deux extraordinaires victoires d'étape glanées lors du DAKAR 2014, la branche rallye-raid de l'association a fusionné avec l'activité professionnelle de l'usine Sherco de Nîmes dont CrocoAventures était devenu le digne représentant. Sur le prochain opus du célèbre rallye DAKAR, c'est une équipe 100% usine qui s'alignera au départ. L'association qui n'agira alors qu'en tant que consultant, laissera toutes les décisions aux dirigeants de la société gardoise.

Auréolée de ces 2 victoires il y a 2 ans, CrocoAventures a porté au plus haut qu'il soit possible les ambitions et les résultats qu'une petite association de village pouvait espérer. Ces succès ont été

salués par les plus grandes équipes engagées et par les plus prestigieux acteurs du rallye-raid mondial, mettant en valeur notre région et notre village.

La Grande Collecte de Lunettes que CrocoAventures a créée et lancée en 2012 va se poursuivre dans les mains bienveillantes d'une nouvelle association «Un autre regard» qui prend le relais de l'activité en cette rentrée 2015.

Nous lui souhaitons beaucoup de courage et espérons que, soutenue par tous nos concitoyens, elle pourra continuer à remplir les bacs de collecte avec autant de paires et de succès que sa grande sœur.

Encore un grand merci d'avoir suivi notre parcours depuis toutes ces années.

Associativement vôtre
Nicolas Chaix
Président de CrocoAventures



Résultats Combats

Un certain nombre d'adolescents et de jeunes adultes du club de Saint-Cannat ont eu l'occasion de se distinguer au cours de cette journée de compétition. Nous les félicitons pour ces beaux résultats :

Minime Garçons : 1^{er} Kayon Mochizuki, 2^{ème} Abel El Attiqui, 3^{ème} Gaël Pischedda
Cadet Garçons (+ 55 kg) : 1^{er} Alix Morineau
Juniors filles : 2^{ème} Lola Champion
Séniors Garçons (+75 kg) : 1^{er} Mathieu Bondi, 3^{ème} Marius Champion
Séniors Garçons (+90 kg) : 2^{ème} Thomas Miquel

Entretien avec Bryan Fakame, Shodan au Yoseikan

À quel âge as-tu commencé le Yoseikan Budo et quelles étaient tes motivations à l'époque ?

Quand j'étais petit je voulais faire un sport de combat, mes parents m'ont donc inscrit dans ce cours d'art martial nouveau à l'époque. J'ai donc commencé le Yoseikan budo à l'âge de 5 ans. Cette discipline est assez unique car c'est un sport très complet, on devient très vite passionné par le Yoseikan budo. C'est un mélange de plusieurs arts martiaux et c'est ce qui fait qu'on ne s'en lasse jamais.

Tu viens de réussir ta ceinture noire. Cela représente quoi pour toi ? Pour ton club ?

Je suis très content d'avoir passé ma ceinture noire cette année et je ne m'attendais pas à l'avoir aussi jeune. Pour moi la ceinture noire c'est un but que je m'étais fixé, et je compte poursuivre sur cette voie pour continuer à apprendre et me perfectionner. Je suis content d'avoir pu passer cette ceinture noire pour mon club qui m'a beaucoup aidé.

Un passage de grade est toujours difficile, il faut y consacrer du temps et de l'énergie car c'est très physique, il faut aussi

Résultats Armes par équipes

Minimes : 1^{er} Victoire Morineau / Gaël Pischedda, 2^{ème} : Kayon Mochizuki / Abel El Attiqui

Cadets : 3^{ème} Alix Morineau / Gauthier Ginestre
Nous tenons à remercier Jacky Gérard, Maire de Saint-Cannat, qui a pris le temps malgré toutes ses obligations, de venir encourager tous les sportifs présents, remercier les organisateurs de la compétition et féliciter tous les vainqueurs.

Deux nouvelles ceintures noires au club !

Le club de Yoseikan Budo de Saint-Cannat compte 2 nouvelles ceintures noires, 2 jeunes qui défendent des valeurs qui nous sont chères et qui nous donnent confiance en l'avenir... avenir du club, mais pas seulement !

Tous deux sont Champions de France et ils réussissent aussi bien dans les arts martiaux que dans les études.

Antony Pansard fait actuellement une année de prépa maths à Lyon et a donc peu

travailler son mental ; que retiendras-tu de cette année si particulière ? Que t'a-t-elle apporté ?

Cette année a été très particulière car il faut travailler énormément pour réussir son passage de grade mais aussi être à la hauteur. Cela a été très dur physiquement même si je suis jeune, mais il faut aussi être concentré tout le temps et surtout être en forme. Cette année m'a beaucoup apporté car on doit travailler dur pour arriver à décrocher cette ceinture noire. C'est une année où j'ai pas mal progressé notamment grâce au travail avec Sonia Bonomo qui a été ma partenaire d'entraînement. Elle m'a énormément appris et j'ai aimé travailler et me perfectionner avec elle.

Passes-t-on un grade pour soi ? Pour son club ? Pour son professeur ? Pour pouvoir transmettre ses connaissances aux nouveaux ou aux enfants ?

Tout d'abord j'ai passé ma ceinture noire pour atteindre le but que je m'étais fixé, mais je pense quand même à mon club... C'est grâce à tous les pratiquants qui sont présents que j'ai pu apprendre énormément. De nombreux partenaires avec qui j'ai travaillé quand je suis passé dans le

Dernières actualités du Yoseikan Budo

Compétition Interclubs de Yoseikan Budo à Saint-Cannat

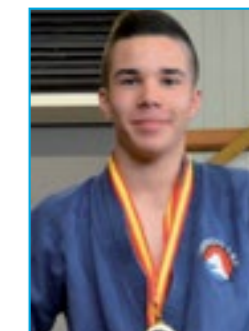
Cette rencontre sportive s'est tenue le 29 novembre à la salle Yves Montand, l'occasion pour les jeunes des clubs du département de se tester sur des aires de combats, d'apprendre à gérer son stress, d'évaluer ses capacités physiques, ses réflexes et sa technique face à des combattants du même âge et de même catégorie de poids. L'occasion également pour tous ces jeunes sportifs, de partager de bons moments avec leurs familles venues les soutenir et de faire connaissance avec des jeunes d'autres clubs.

de disponibilités actuellement, et Bryan Fakame, 16 ans, est actuellement en 2^{de} après avoir obtenu son brevet avec mention TB. Félicitations à ces jeunes qui renvoient une belle image du club !

Danielle Tartaruga,
Responsable
communication-relations presse

CONTACT

06 30 92 33 80
kyoshi@mochizuki.fr
www.yoseikan-st-cannat.fr



Bryan Fakame

cours des adultes m'ont permis de progresser, grâce à leurs conseils. J'ai une grande pensée pour mon professeur Kyoshi Mochizuki qui m'a tout appris, qui m'a vu grandir. Je suis fier, aussi, d'avoir Lionel Figueirinha, comme professeur ; il m'a accompagné durant tout mon parcours.

On dit souvent dans les arts martiaux que le Club dans lequel on pratique est un peu une deuxième famille, qu'en penses-tu ?

C'est vrai que mon club est un peu ma deuxième famille ! Je prends du plaisir à y aller pour travailler et pour passer un bon moment avec les gens qui partagent la passion de cet art martial. Tout le monde se connaît et entre nous, nous travaillons toujours dans la bonne humeur et le respect.

Propos recueillis par Danielle Tartaruga,
Responsable
communication-relations presse

Cross Training Academy, un Club pas comme les autres

Il y a aujourd'hui un an que Cross Training Academy ouvrait ses portes.

Accessibles à tous, débutants et confirmés, les cours sont encadrés par des professionnels, des coachs et des préparateurs physiques.

Au cours de la première année, les cours de boxe thaï kickboxing encadrés par Fabien Fouquet, champion d'Europe K1 pro ont été étendus par l'ouverture de la section enfants dirigée sur la compétition régionale et nationale.

Champions et vice-champions dans nos rangs

- Boris Gautier, vice-champion PACA kickboxing et champion PACA boxe thaï, sélectionné pour les championnats de France.

- Ylan Vio, champion paca kickboxing, champion PACA boxe thaï sélectionné pour les championnats de France.

- Fabien Fouquet, Champion d'Europe K1 pro, combattra pour la ceinture mondiale K1 le printemps prochain. Il est à l'heure actuelle l'un des meilleurs combattants.

- Enzo Lemaistre, vice-champion paca boxe thaï et champion paca kickboxing, sélectionné pour les championnats de France.

Diversité des activités

- Cours de pilates prodigués par Franck (kine-osteo) le samedi matin de 9h à 11h. Ses cours sont adaptés en fonction de la pathologie de chacun.

- Boxe anglaise, nouvelle section dirigée par Gino Romeo, boxeur pro, multi titres. Elle regroupe des cours pour enfants et adultes.

- Gym fitness dirigée par Maité : body barre, stretching, aérodance et renfort.

- Gym des seniors : une fréquentation en hausse !

Malgré toutes ces activités, le club reste fidèle à son projet d'origine : le Cross Training ! Les cours sont ouverts tous les matins et tous les soirs. Ils sont encadrés par Yoann, ancien coach de la Blackboxe Aix-Vitrolles certifié level1 cross fit, et par Franck, préparateur physique et enseignant karaté.

Projets futurs

- Stage de boxe anglaise encadré par Jérôme Le Bannere à des dates qui vous seront communiquées ultérieurement.

- Gala de boxe kickboxing K1 dirigé par Fabien Fouquet, avec la participation de ses élèves et des champions et

l'organisation de combats entre pros.

- Section Cross training enfants la saison prochaine.

Nous vous souhaitons une bonne année sportive en espérant que les projets vous motiveront !

Katia Gauthier,

Pour la présidente, Monique Tonelli

CROSSFIT ACADEMY

811 Avenue de l'Europe - La Pile
04 42 93 83 09

Planning et tarifs sur
crossandfitacademy.com
Ouvert 7 jours/7,
vacances scolaires comprises.

Dimanches après-midi réservés
aux stages, et à la préparation
des activités proposées.



Pour ceux qui ne connaissent pas encore notre association : Il s'agit d'une association sans but lucratif, régie par la loi de 1901. Affiliée à la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire et membre du Comité Départemental des BDR, elle a obtenu l'agrément du Ministère de la Jeunesse et des Sports le 28 septembre 1993.

Son objet social : favoriser, dans tous les milieux sociaux, l'épanouissement de chaque individu par la pratique éducative des activités physiques à toutes les périodes de la vie et la recherche de son autonomie et le développement de ses moyens de communication.

Elle est dirigée par un bureau composé de membres bénévoles : Chantal Pellegrin, présidente, et Claudette Labay, secrétaire. Un poste de trésorier(e) est à pourvoir à la prochaine AG.

Les cours sont dispensés par 4 animatrices diplômées, salariées de l'association et formées aux techniques modernes. Il s'agit de Laurence, Nathalie, Sylvie et Yvette. Elles sont sympathiques, compétentes et leurs cours sont variés et complémentaires, ce qui est un avantage pour les adhérents.

J'espère que vous serez nombreuses et nombreux à venir nous rejoindre, car le sport, c'est la santé.

La Présidente
Chantal Pellegrin

Deux nouveaux créneaux au Temps d'Être



Le Temps d'Être continue de diversifier ses activités au service de notre mieux être !

Détendre son corps, chasser le stress, les tensions et les nœuds qui l'assaillent, est l'état d'esprit qui règne au sein de notre association. Mais aussi, consolider les muscles profonds en douceur et en conscience est une évidence.

Energy stretch et renforcement musculaire

Ce cours dès janvier 2016 : séances de renforcement musculaire des chaînes profondes, principalement abdos fessiers et dorsaux. Les séances ont lieu le mercredi de 18h30 à 19h30, dans la petite salle de la coopérative.

Qi Gong pour réveiller son corps

Une façon de réveiller son corps en douceur et le mettre en route pour dynamiser son énergie. Le vendredi de 7h à 8h, (salle Jean Claude Revol).

Nathalie Boillon,

Coordinatrice de l'association Le Temps d'Être

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

06 85 79 02 79

letempsdetre13@yahoo.fr

www.letempsdetre.fr

Informations utiles

Tarifs (Possibilité de paiement en 2 ou 3 fois) :

- 140 € à partir de 2 cours/semaine, quel que soit le nombre et la nature des cours

- 90 € pour un seul cours par semaine.

Maintien des cours de gym tonic la première semaine des petites vacances scolaires, sous réserve d'un nombre suffisant de participants et moyennant un supplément de cotisation.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Claudette Labay : 06 87 09 25 94

OU

Chantal Pellegrin

04 42 57 31 57 / 06 41 10 42 60

cgpellegrin@orange.fr

NAISSANCES

21.06.2015 Joy et Malia
filles de Tony D'Este et Angeline Cabrera
11.07.2015 Simon
fils de Anthony Oguet et Marion Cachard
13.07.2015 Liam
fils de Michaël Mertz et Vanessa Tran
06.08.2015 Lyse
fille de Josselin Bourdon et Maryline Viry
12.08.2015 Lilian
fils de Cyril Million et Céline Ayasso
12.09.2015 Manon
fille de Guillaume Allard et Céline Leopold
20.09.2015 Romane
fille de Julien Martinez et Manon Giraudi
03.10.2015 Iliam
fils de Issa Ouedraogo et Mélissa Gorassin
22.10.2015 Clémence
fille de Édouard Pardigon et Stéphanie Toin
14.11.2015 Lila
fille de Yohann Plonevez et Marine Watremez
07.12.2015 Mila
fille de Michaël Gianetti et Natacha Diaz
14.12.2015 Tiago
fils de Johann Witosz et Adeline Guyomard
Toutes nos félicitations aux heureux parents.

MARIAGES

11.07.2015
Marc Florimond et Myriam Laconi
25.7.2015
Yann Bouchiche et Claire Maltot
08.08.2015
Charles-Édouard Gonther et Louise Patou
8.8.2015
Benoit Duclos et Virginie Essomé
9.8.2015
Mikael Tordjman et Cloé Deroint
21.08.2015
Didier Rudowicz et Isabelle Reboul
22.8.2015
Pascal Artaud et Katy Ghilarducci
19.09.2015
Anthony Fernandes Moreira et Angèle Decoster
24.10.2015
Frantz Charton et Magali Raveneau
14.11.2015
Alban Pellier et Véronique Romeo
19.12.2015
Alexis Sorba et Marion Breuza
Tous nos vœux de bonheur aux jeunes époux.



Pierre Berger

Hommages particuliers

Plusieurs figures marquantes de notre village nous ont quittés tout récemment : Serge Borel, Yves et Gilbert Convercet, Josette Pasquini.

Nous rendons aussi hommage à Pierre Berger, Président Directeur Général du Groupe Eiffage, brutalement décédé à Paris le 23 octobre dernier, à l'âge de 47 ans. Il avait acquis à Saint-Cannat la propriété «Les Barons» et, très attaché à notre village, il participait à diverses activités dès qu'il le pouvait.

Nous renouvelons ici nos sincères condoléances aux familles...

DÉCÈS

30.6.2015
Frédéric Tavernier à Marseille
15.7.2015
Marie-France Soufflet épouse Marcant à Aix-en-Provence
16.7.2015
Jérôme Vargas à Aix en Provence
18.7.2015
Camille Mahaut veuve Berjon à Aix-en-Provence
28.7.2015
Serge Borel à Marseille
28.7.2015
Noëlle Tourniaire à Aix-en-Provence
29.07.2015
Germaine Curnier veuve Esmieu à Saint-Cannat
7.8.2015
Lucien Segado à Saint-Cannat
9.8.2015
Pierre Paulin à Saint-Cannat
15.08.2015
Odette Grenier veuve Vent à Saint-Cannat
17.8.2015
Emilia Ibarra veuve Bruneau à Saint-Cannat
18.8.2015
André Lanfran à Saint-Cannat
25.8.2015
Jean Dumas à Aix-en-Provence
8.9.2015
André Reboul à Saint-Cannat
13.9.2015
Claudine Coppin veuve Zyla à Saint-Cannat
21.9.2015
Jeanne Jouve veuve Croso à Aix-en-Provence
22.9.2015
Bernard Lesueur à Marseille
02.10.2015
Josette Rebon veuve Battini à Aix-en-Provence
4.10.2015
Annette Magnan veuve Casabianca à Saint-Cannat
10.10.2015
Inès Alpe veuve Naire à Saint-Cannat
11.10.2015
Hugo Parassouramin à Saint-Cannat
25.10.2015
Pierre Lozac'h à Aix-en-Provence
26.10.2015
Suzanne Fernandez épouse Ben Aim à Saint-Cannat
29.10.2015
Suzanne Coquillat à Aix-en-Provence
01.11.2015
Georges Munnier à Aix-en-Provence
12.11.2015
Marthe Fitté veuve Crepel à Saint-Cannat
14.11.2015
Magdeleine Giorgis veuve Lerda à Saint-Cannat
17.11.2015
Lucienne Solari veuve Paquis à Saint-Cannat
17.11.2015
Marcelle Planès à Saint-Cannat
23.11.2015
Bernard Méry à Saint-Cannat
23.11.2015
Yves Convercet à Saint-Cannat
05.12.2015
Josette Reynaud veuve Aillaud à Aix-en-Provence
05.12.2015
Gilbert Convercet à Vitrolles
08.12.2015
Ginette Brun veuve Mellis à Aix-en-Provence
17.12.2015
Antonia Baptiste veuve Mouret à Saint-Cannat
14.12.2015
Henri Lelong à Saint-Cannat
11.12.2015
Josette Pasquini à Aix-en-Provence
13.12.2015
Robert Romieu à Aix-en-Provence
17.12.2015
Claire Fontana veuve Borel à Aix-en-Provence
21.12.2015
Jeanne Marcuzzi veuve Givaudan à Saint-Cannat
26.12.2015
Emile Coustabeau à Saint-Cannat
Toutes nos condoléances aux familles dans la peine.

EXPRESSION DES ÉLUS DE LA MAJORITÉ

On dit parfois qu'il est plus facile d'être dans l'opposition car on n'agit pas mais on peut critiquer allègrement, souvent d'ailleurs avec une parfaite mauvaise foi.

Cela se retrouve dans la critique sur une soi-disant "flambée de la fiscalité" à Saint-Cannat, sans évidemment aucun chiffre à l'appui.

La réalité objective est tout autre au travers des éléments ci-après :

Les éléments comparatifs de mobilisation du potentiel fiscal montrent que la Commune de Saint-Cannat applique un montant d'imposition inférieur de 15 % à celui d'un même bien situé sur les autres Communes de la même strate.

L'évolution des taux communaux a été très raisonnablement modérée sur les années écoulées, tant pour la taxe d'habitation que pour la taxe sur le foncier bâti : + 4,2 % d'augmentation de 2009 à 2015, soit 0,7 % par an. À comparer aux chiffres de l'inflation.

Pour l'exercice 2015 : la part communale de la taxe sur le foncier bâti a augmenté de 3 %. Cela représente

EXPRESSION DES ÉLUS DE L'OPPOSITION

PETITE CHRONIQUE D'UN CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE, OU L'ART DE FAIRE PRENDRE DES VESSIES POUR DES LANTERNES.

Nous l'avons bien compris, Monsieur le Maire n'ayant cessé de le répéter pour justifier l'inertie et l'absence d'ambition de sa politique municipale : le gouvernement socialiste a baissé les dotations aux collectivités. Malgré les belles promesses électorales, le contribuable St Cannaden va devoir faire des efforts, et ce n'est visiblement qu'un début...

En ce 29 septembre 2015, Monsieur le Maire soumet à son conseil municipal le projet de délibération n°5 : "réduction des abattements fiscaux à la base" relative à la taxe d'habitation

Il explique aux élus incrédules qu'il s'agit "d'harmoniser" les abattements fiscaux

une dizaine d'euros pour une villa moyenne ou une maison de village. La taxe d'habitation, tout compris, n'a augmenté que de 2,2 % !

Il n'est bien sûr jamais facile pour les élus de prendre une décision d'augmentation et cela est toujours désagréable pour les contribuables. Mais il faut replacer cela dans un double contexte :

1. Une baisse des moyens financiers des collectivités due à la réduction des dotations de l'État, aux conséquences de la suppression de la Taxe Professionnelle qui a gelé l'évolution des ressources et donc des dotations de la Communauté du Pays d'Aix, et aux charges nouvelles qui pèsent sur les communes : péréquation de solidarité et pénalisation pour l'insuffisance de logements sociaux qui se traduisent par des prélèvements substantiels sur nos ressources (plus de 150 000 € par an).

2. Une augmentation des charges de fonctionnement et notamment des frais de personnel sans qu'il n'y ait pourtant d'embauches supplémentaires. C'est ce qu'on appelle techniquement le GVT (Glissement Vieillesse

Technicité) qui porte sur les évolutions des indices et des grades.

Et pourtant la Municipalité s'emploie à contrôler rigoureusement et n'effectue aucune dépense somptuaire.

De même, nous avons toujours voulu maintenir une bonne qualité de services publics, tout en appliquant une tarification très modérée. Cela se retrouve sur les tarifs des cantines, garderies, NAP, crèche, piscine, bibliothèque, école de musique, droits de place...

En matière d'investissements, les programmes prévus en 2013 n'ont pas été abandonnés, mais ils seront réduits en termes de volume financier et un peu plus étalés en fonction des moyens d'autofinancement dégagés. En effet, nous pratiquons depuis des années une politique régulière de désendettement progressif et il n'est pas question d'inverser la tendance et d'alourdir la dette de la Commune.

C'est notre vision d'une bonne gestion communale.

Les Adjoints au Maire

CONTINUITÉ D'ACTION POUR SAINT-CANNAT

dans le cadre de la future Métropole Aix Marseille. Une quasi obligation, nous explique-t-il, «la main sur le cœur», pour anticiper et limiter l'envolée fiscale promise et déjà si controversée super Métropole.

L'opposition interroge :

1) que vient faire, dans cette histoire d'impôts locaux, la Métropole non encore créée ?

2) Pourrait-on éviter les périphrases trompeuses, et appeler un chat, un chat : sous le terme "baisse d'abattement", c'est bien d'une augmentation de la taxe d'habitation 2016 dont il s'agit.

Monsieur le Maire argumente, tourne autour du pot, et finit par admettre du bout des lèvres qu'il n'y a pas de lien avec la Métropole, et qu'il a effectivement décidé d'une augmentation de la taxe d'habi-

tation. Augmentation des recettes pour notre commune. Pour en faire quoi ? Cela n'est malheureusement plus le sujet depuis longtemps... L'opposition s'indigne et quelques rares élus de la majorité, une fois n'est pas coutume, semblent s'émouvoir à leur tour de l'accélération de cette pression fiscale, dont la présentation, pour le moins, ne respire pas la transparence. Monsieur le Maire, tente de calmer les esprits en proposant finalement une réduction de 3% de l'abattement fiscal. Mesdames et Messieurs, qui dit mieux ? L'opposition dépitée, vote contre. La majorité satisfaite, en bonne chambre d'enregistrement des décisions de Monsieur le Maire, vote pour.

Ainsi va la vie du conseil municipal de St-Cannat, et flambe la fiscalité à tous les étages, avec des retombées bien incertaines pour le contribuable.

Écrit le 12 octobre par les conseillers d'opposition: Serge Ellena, Laure Straton, Gilles Cany, Mireille Hel, Paul Vidalou, Valérie Olivari.

Meilleurs Vœux
2016

La Ville de Saint-Cannat
vous souhaite une belle année !

